



**SUIVI du**

# PROGRAMME DE MESURES DU BASSIN DE LA SEINE ET DES COURS D'EAU CÔTIERS NORMANDS

POUR UN BON ÉTAT DES EAUX EN 2015



***Bilan 1<sup>ère</sup> année***



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Énergie

**Suivi du programme de mesures du bassin  
Seine-Normandie  
Année 2010**

# SOMMAIRE

<b>THEME 1 : REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES .....</b>	<b>11</b>
➤ ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES : EAUX USEES .....	11
o Les travaux sur les stations d'épuration (STEP) .....	11
o Les réseaux d'eaux usées .....	13
o L'assainissement non collectif .....	14
o Planification / contrôles .....	15
➤ ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES : EAUX PLUVIALES .....	16
o Amélioration du traitement des eaux pluviales .....	16
o Limitation des usages de pesticides .....	17
➤ REJETS DES INDUSTRIES ET DE L'ARTISANAT .....	18
o Réduction des rejets chroniques au milieu .....	18
o Raccordement au réseau d'assainissement urbain .....	19
o Fiabilisation du niveau d'épuration .....	20
o Prévention des pollutions accidentelles .....	20
o Réhabilitation de sites pollués .....	20
o Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles .....	22
➤ REJETS DES ELEVAGES .....	23
<b>THEME 2 : REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES .....</b>	<b>24</b>
➤ APPORTS DE FERTILISANTS ET PESTICIDES AGRICOLES .....	24
o Réduction des apports par les bonnes pratiques .....	24
o Modification importante des pratiques culturales .....	26
o Animation, suivi, diagnostic, contrôles .....	28
➤ TRANSFERTS DES POLLUTIONS DIFFUSES AGRICOLES .....	29
o Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN) .....	29
o Bandes enherbées .....	30
o Aménagements et pratiques réduisant le ruissellement .....	31
o Diagnostic, animation, suivi, contrôles concernant le ruissellement .....	31
<b>THEME TRANSVERSAL A : PROTECTION DES CAPTAGES .....</b>	<b>32</b>
o Protection réglementaire .....	32
o Diminution des pressions polluantes .....	32
o Travaux de traitement des eaux .....	32
<b>THEME TRANSVERSAL B : POLLUTION DES MILIEUX AQUATIQUES PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES .....</b>	<b>35</b>
o Mise en œuvre des actions RSDE (recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau) .....	35
<b>THEME 3 : PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES .....</b>	<b>38</b>
➤ AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES .....	38
o Renaturation, entretien, restauration des cours d'eau .....	38
o Animation, diagnostic, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau .....	39
o Délimitation des frayères .....	40
o Amélioration / restauration de la continuité écologique .....	41

o	<i>Limitation, contrôles, études sur les extractions de granulat</i> .....	42
o	<i>Actions concernant la gestion des plans d'eau</i> .....	42
➤	<b>PRESERVATION DES ZONES HUMIDES ET LITTORALES</b> .....	43
o	<i>Zones humides</i> .....	43
o	<i>Protection et gestion des secteurs littoraux</i> .....	45
<b>THEME 4 : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE</b> .....		<b>47</b>
➤	<b>RARETE DE LA RESSOURCE</b> .....	47
o	<i>Etudes ou actions de gouvernance</i> .....	47
o	<i>Réduction des prélèvements d'eau</i> .....	47
➤	<b>INONDATIONS</b> .....	49
o	<i>Zones d'expansion de crue</i> .....	49
o	<i>Maîtrise du ruissellement urbain - urbanisation</i> .....	49
<b>THEME 5: CONNAISSANCE</b> .....		<b>50</b>
o	<i>Acquisition de connaissances</i> .....	50
o	<i>Amélioration connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses</i> ..	50
<b>THEME 6: GOUVERNANCE</b> .....		<b>51</b>
o	<i>Actions territoriales</i> .....	51

*La liste des indicateurs et le numéro de page correspondant à chaque indicateur sont fournis en annexe 2.*

## Guide de lecture

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le Programme de mesures du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands 2010-2015 (PdM) ont été approuvés par le préfet coordonnateur de bassin, préfet de la région Ile-de-France, après avis du comité de bassin par arrêté du 20 novembre 2009. Le PdM présente les actions nécessaires sur la période 2010 à 2015 pour atteindre les objectifs environnementaux définis dans le SDAGE en application de la directive cadre sur l'Eau (DCE).

Le travail réalisé à l'échelle des commissions territoriales pour l'élaboration du PdM s'est poursuivi localement pour définir les actions prioritaires et bien évidemment pour mettre en œuvre ces actions.

Le décret du 16 mai 2005<sup>1</sup> d'application de la loi de 2004 de transcription de la DCE indique que le préfet coordonnateur informe chaque année le comité de bassin de la mise en œuvre du PdM et des éventuelles difficultés rencontrées<sup>2</sup>. A mi-parcours (en 2012), le préfet coordonnateur de bassin présente au comité de bassin une synthèse de la mise en œuvre du PdM<sup>3</sup>. La DCE prévoit également la réalisation d'un bilan à mi-parcours (fin 2012) décrivant l'état d'avancement de la mise en œuvre du PdM. Ce bilan sera rapporté à la Commission européenne, dans la continuité du premier rapportage effectué début 2010.

### Démarche de suivi du PdM engagée dans le bassin Seine-Normandie :

L'objectif de ce document est de rendre compte de l'état fin 2010 de la mise en œuvre des actions prévues dans le PdM. Une double approche est envisagée :

- **Un suivi de l'avancement des actions prioritaires du PdM**, prévues au niveau de chaque département.
- **Un bilan quantitatif d'actions représentatives** de chaque grand domaine, **par le biais d'indicateurs de suivi**.

La majorité des résultats sont présentés à l'échelle des commissions territoriales (Comiter) ou du bassin, ce qui correspond à l'échelle de rapportage européen.

La déclinaison du PdM au niveau local à travers les **Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés** (PAOT) des Missions Inter service de l'Eau (MISE) a été une première étape : les **actions prioritaires** pour la période 2010-2012 ont été programmées en fonction des enjeux territoriaux et des objectifs du SDAGE. Ces actions sont ciblées sur des territoires particuliers en identifiant les acteurs pilotes, et si possible des maîtres d'ouvrage, ainsi que l'échéance de réalisation prévue. Cette programmation a été réalisée cette année dans tous les départements du bassin.

Un système d'information sur le PDM a été conçu au niveau du bassin<sup>4</sup> pour permettre de recenser l'ensemble des actions programmées. Néanmoins, une grande **hétérogénéité d'actions** est constatée entre les départements : libellés plus ou moins précis, regroupement de différentes actions sous un même terme, prise en compte plus ou moins spécifique des actions réglementaires,... Ces hétérogénéités sont en partie dues à des contextes locaux différents et à des différences d'interprétation du cadrage national et de bassin pour l'élaboration des PAOT. L'analyse de l'avancement des actions programmées reste donc limitée à une analyse de tendance en lien avec les actions clefs du PdM, les mesures génériques (MG). Toutefois ces données permettent d'avoir une idée de l'effort déjà fourni et de l'effort restant à accomplir jusqu'à 2012 pour mettre en œuvre les actions programmées dans le PdM.

**Les indicateurs de suivi du PdM** ont été choisis en fonction de la disponibilité des données, de leur stabilité, et de la possibilité de les quantifier. Ils permettent un inventaire non pas exhaustif, mais plutôt

---

<sup>1</sup> R212\_CE

<sup>2</sup> Art. 21 (R212-24) : « Le PCB informe **chaque année** le CB des problèmes (altérations temporaires, exceptionnelles...) et des mesures prises pour corriger ces dégradations constatées, en prévenir de nouvelles, et ne pas compromettre la réalisation des objectifs sur les autres masses d'eau ».

<sup>3</sup> Art. 22 (R212-23) : « **à mi-parcours**, le PCB présente au CB une synthèse de la mise en œuvre du PDM identifiant le cas échéant les difficultés et retards constatés et proposant les mesures supplémentaires nécessaires ».

<sup>4</sup> SI PDM : <http://pdm-seine-normandie.developpement-durable.gouv.f>

représentatif des actions réalisées dans chaque grand domaine. Ils ont été élaborés dans la mesure du possible à partir d'indicateurs existants. Certains indicateurs correspondent ainsi à ceux déjà proposés pour le suivi national de l'action des Agences (marqués « INAE » dans le document), d'autres sont spécifiques au PdM. Ils sont en général proposés au minimum à l'échelle des commissions territoriales en prévision du rapportage, et pour pouvoir alimenter les comptes rendus qui se feront en commission territoriale. Les indicateurs permettent d'avoir une idée des moyens mis en œuvre mais c'est surtout leur évolution au cours des 6 ans du cycle de gestion 2010/2015 qui révélera les efforts accomplis liés aux PdM.

### Structure du document :

Ce document est organisé selon les **thèmes d'actions** du PDM (6 thèmes au total). Dans chaque thème, un regroupement a été effectué par **rubrique** du PdM<sup>5</sup>. Enfin certaines mesures génériques (MG) répondant à la même pression ont été rassemblées en sous-rubriques.

**Pour chaque sous rubrique, l'analyse est fournie dans une fiche en deux parties :**

- 1. un résumé de l'état d'avancement et des actions prévues dans les PAOT pour la période 2010/2012**
- 2. un aperçu de l'effort réalisé en 2010 grâce à la présentation des indicateurs de suivi du PdM.**

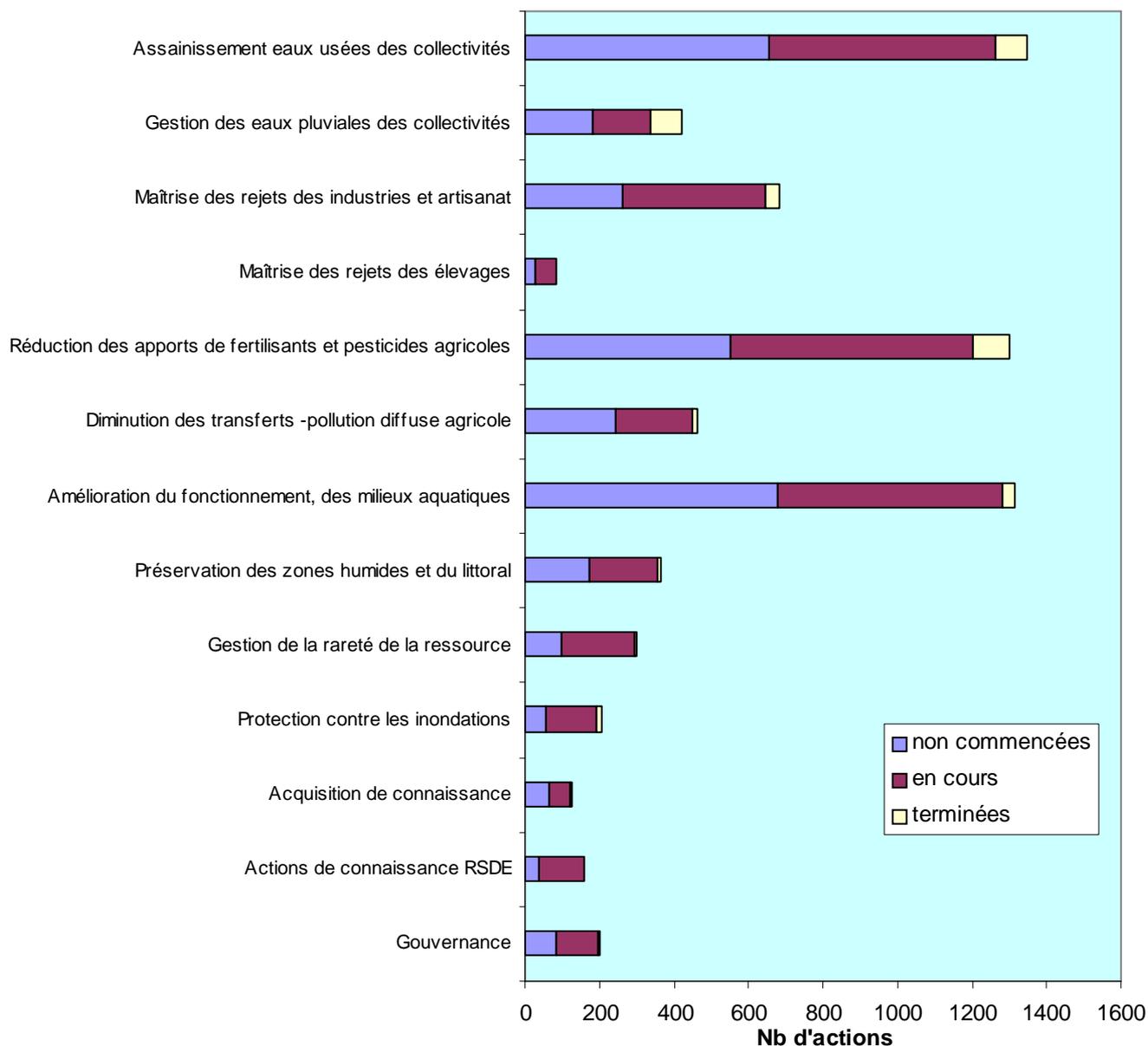
**En annexe, la liste des mesures génériques regroupées par thème et par rubrique du PdM est rappelée, ainsi que la liste des Indicateurs de suivi du PdM.**

### **Attention !! les limites de l'exercice :**

- Les données utilisées concernant les PAOT des MISE du bassin correspondent aux données de l'année 2010 actuellement renseignées dans l'outil de suivi du PdM du bassin (au 1<sup>er</sup> mai 2011). Les données des départements du Calvados, de la Meuse et de la Haute-Marne n'ont pas pu être intégrées à temps dans l'outil. Elles ne sont donc pas prises en compte cette année. Le nombre d'actions pour la Comiter Rivières de Basse-Normandie (BN) et pour la Comiter Vallées de Marne (VM) est donc très inférieur aux actions effectivement programmées à cette échelle, ce qui explique la différence observée par rapport aux autres commissions territoriales.
- La donnée « nombre d'actions dans les PAOT » est fournie pour donner des tendances à l'échelle du bassin, mais ne permettent pas vraiment de faire des comparaisons quantitatives à échelle plus fine compte tenu de l'hétérogénéité des façons de décrire les actions d'un département à l'autre.
- Les exemples d'actions fournis dans les parties relatives aux PAOT illustrent le contenu des PAOT, tels que transmis par les MISE. Ils reflètent les actions les plus fréquemment citées pour le type de mesure ou groupe de mesures générique concernée. Ils rendent ainsi compte de la diversité des actions programmées selon les spécificités locales, mais aussi beaucoup de l'hétérogénéité de formulation des actions d'un département à l'autre et des différences d'interprétation du libellés des mesures génériques (et donc de différences possibles dans les classements des actions des PAOT)
- Attention à ne pas comparer le nombre d'actions répertoriées dans les PAOT et le nombre d'actions dénombrées dans certains indicateurs du même thème. En effet, les actions des PAOT correspondent aux **actions prioritaires programmées** pour 3 ans par **tous les acteurs** publics du PDM, tandis que les actions dans les indicateurs correspondent à toutes les **actions réalisées** en 2010 (ou la dernière année pour laquelle les données sont disponibles) par l'**acteur** (ou avec l'aide du **financeur**) **ciblé** dans l'indicateur. Par ailleurs, les actions du PAOT et des indicateurs ne sont pas forcément à la même échelle.
- Certains indicateurs n'ont pu être renseignés pour l'année 2010.

<sup>5</sup> Cf. liste des mesures génériques en Annexe ou page 23 du PDM

**Avancement par rubrique du Programme de Mesures des actions programmées dans le bassin  
Seine Normandie pour la période 2010/2012**



A l'échelle du bassin, environ 7000 actions sont actuellement programmées pour la période 2010/2012. Ce chiffre est à prendre avec précaution<sup>6</sup> mais l'état d'avancement des actions donne une indication concernant l'effort restant à fournir. La moitié des actions est actuellement engagée, et une petite partie des actions est déjà terminée (6%) mais il reste encore 45% des actions non commencées à l'échelle du bassin fin 2010. L'effort à fournir jusqu'à 2012 est donc important : terminer les actions engagées et initier les actions restantes.

Le graphique ci-dessus montre que les services de l'Etat et de l'agence s'impliquent fortement dans les domaines actuellement désignés comme prioritaires dans la politique nationale de l'eau et de notre bassin, tant au niveau de la programmation que de la mise en œuvre, malgré la difficulté d'agir dans ces domaines : **la réduction des apports de fertilisants et pesticides agricoles**, notamment dans les aires d'alimentation de captages et **l'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques** (en particulier la restauration de la continuité écologique, la restauration des milieux aquatiques et la protection des zones humides) ; et plus classiquement dans **l'assainissement des collectivités**.

<sup>6</sup> cf. encadré « Attention » page précédente



# **Présentation thématique du suivi du PdM année 2010**

**Avancement des actions contenues dans les PAOT des  
MISE**

**&**

**Indicateurs de suivi du PdM**



# Thème 1 : Réduction des pollutions ponctuelles

## ➤ Assainissement des collectivités : eaux usées

### o Les travaux sur les stations d'épuration (STEP)

#### Avancement des PAOT :

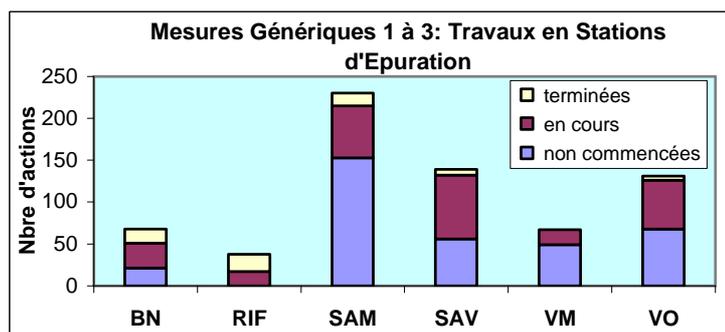
Mesures Génériques n°1, 2 et 3

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Il s'agit du domaine sur lequel les efforts se sont concentrés en priorité sur l'ensemble du bassin. 80% de ces actions ont pour objectif l'amélioration des traitements ou des capacités des stations d'épuration (MG 2). Parmi environ 700 actions prévues, 6% sont terminées fin 2010, 52 % ne sont pas encore commencées et 41% sont actuellement en cours.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Ces actions sont en général très précises, que ce soit en termes de localisation (à la masse d'eau) ou en termes de libellé d'actions (mention du paramètre à cibler pour l'amélioration du fonctionnement par exemple). Cette précision explique l'importance en nombre de ces actions.



Exemples d'actions:

- « Mise en conformité avec la DCE de la station impactant la ME FRHRXX, sur la commune de XX»
- « Exploitation de l'auto-surveillance / Amélioration du traitement de l'Azote (N) et du Phosphore (P)/ Amélioration du traitement des boues sur la station de XX impactant la masse d'eau XX ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

##### Indicateurs PDM n°1,2,3 : STEP>10000, STEP>2000, STEP>200

Pourcentage d'agglomérations conformes à la DERU, en nombre d'agglomérations et en équivalents habitants (>10 000 ; 2 000 - 10 000 ; 200 - 2 000)

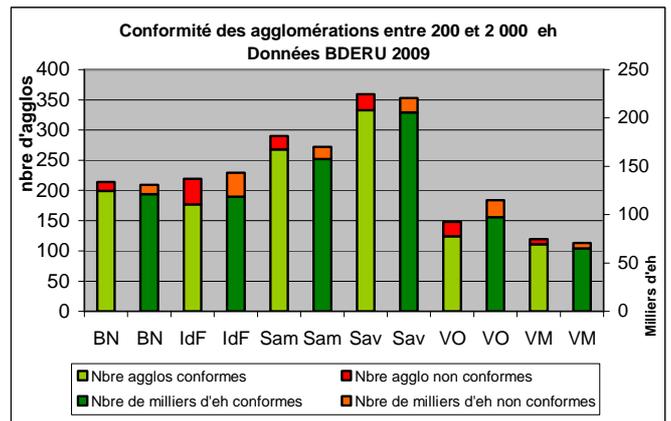
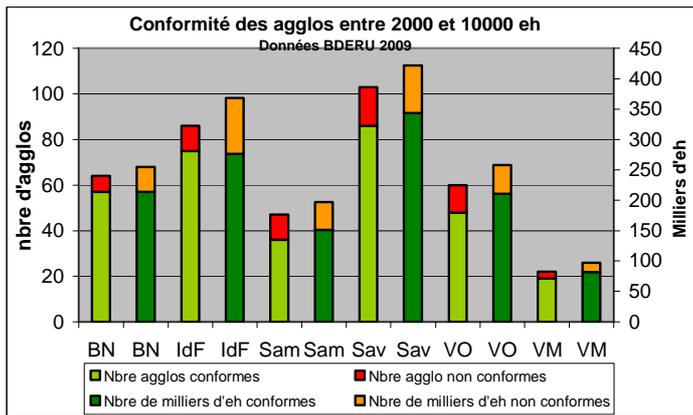
Contexte – objectif :

Les stations d'épuration du bassin doivent être conformes à la Directive sur les Eaux Résiduaire Urbaines de 1991 (DERU), les échéances dépendant de la taille des stations : décembre 1998 pour les agglomérations de plus de 10 000 eh, décembre 2005 pour les agglomérations de plus de 2 000 eh. Un effort important pour rattraper le retard de mise au norme a été entrepris sur l'impulsion de la Loi dite Grenelle 1 appelant la conformité des agglomérations de plus de 10.000 habitants avant fin 2012.

Données :

Sources : Base de Données ERU (BDERU) – base 2009

Capacité de l'agglomération	Nbre d'agglomérations concernées	% d'agglomérations conformes	Nbre en milliers d'équivalents habitants (eh) concernés	% d'eh conformes
+ de 10 000 eh	155	77 %	16 987	32 %
2 000 – 10 000 eh	382	84 %	1597	80 %
- 2 000 eh	1389	90 %	850	90 %



**Commentaires :**

La majeure partie des agglomérations du bassin est conformes. L'agglomération parisienne pèse beaucoup en termes de nombre d'équivalents habitants sur la conformité des stations, surtout pour les plus de 10 000 eh (poids de la station d'Achères qui devrait être mise aux normes en 2011).

**Indicateur n° 5, EU-flu : Flux de polluants classiques rejetés par les STEP du bassin**

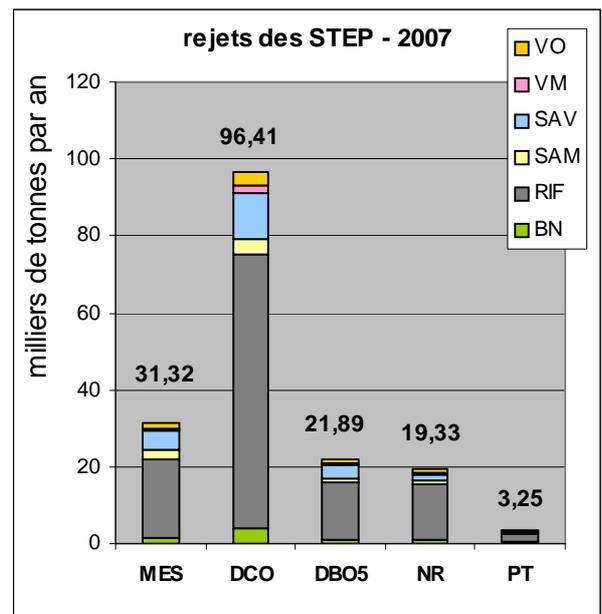
**Contexte-Objectifs**

Cet indicateur permet d'illustrer globalement l'effet de toutes les actions d'assainissement sur la quantité de polluants classiques rejetée par les stations d'épuration vers le milieu (charge traitée pour chacun des paramètres classiques retenus pour le calcul des redevances : MES, DCO, DBO5, NR, PT).

Données : données redevance AESN 2007 (poupée 2007)

**Commentaires :**

L'évolution des rejets par rapport à cette année de référence sera représentée chaque année de façon cartographique



# Thème 1 : Réduction des pollutions ponctuelles

## ➤ Assainissement des collectivités : eaux usées

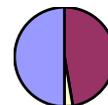
### o Les réseaux d'eaux usées

#### Avancement des PAOT :

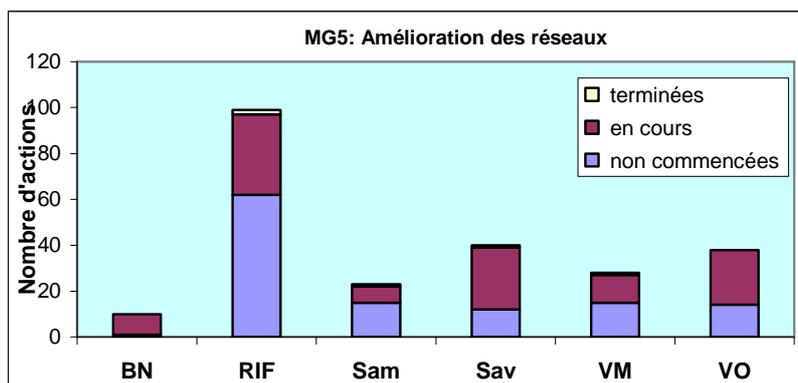
Mesure Générique n°5

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 240 actions programmées dans le bassin, 2% sont terminées fin 2010, 50% ne sont pas commencées et 48% sont en cours. Ces actions se concentrent essentiellement dans la région Ile-de-France.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Ces actions sont pour la plupart des réhabilitations ou améliorations de réseaux d'assainissement existants. La mise en séparatif des réseaux est également une action prévue dans le cadre de cette mesure générique. Beaucoup d'actions consistent dans un premier temps à réaliser un diagnostic des réseaux.

Exemples d'actions:

- « Réhabilitation et amélioration des réseaux d'assainissement : contrôle des branchements » ;
- « Étude de diagnostic - Optimisation des raccordements - Mise en séparatif du réseau (partiel ou total) - Fiabiliser les déversoirs d'orages » ;
- « Amélioration des réseaux pour les systèmes d'assainissement prioritaires SDASS ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

Indicateur de travaux sur les réseaux d'assainissement

n°6, RES-réhab : réhabilitation des réseaux

n°7, RES-branch : mise en conformité des branchements

Contexte / objectif :

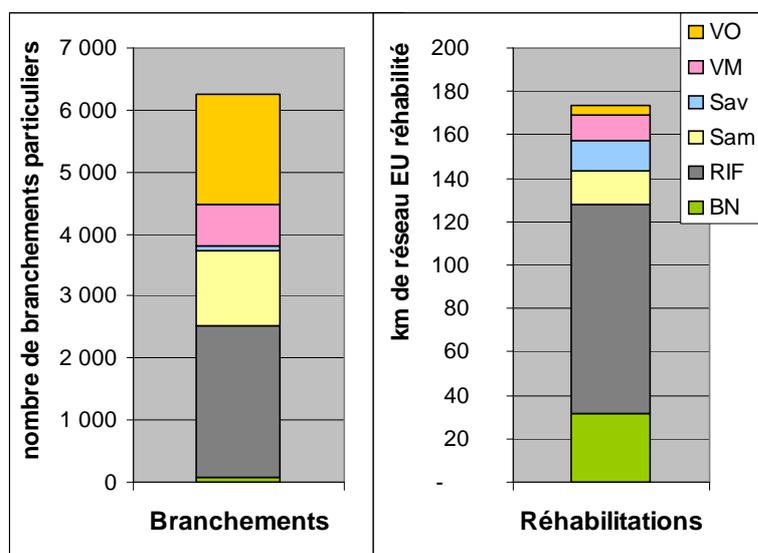
Ces deux indicateurs rendent compte de l'ampleur des travaux réalisés chaque année avec l'aide de l'AESN pour améliorer la collecte des eaux usées, en corrigeant les détériorations des réseaux (n°6) et les mauvais branchements (n°7). Le PDM estime à 1865 M€ sur 6 ans le montant total des travaux nécessaires sur les réseaux.

Données : travaux aidés par l'AESN en 2010

Nombre de branchements et linéaire réhabilité sont représentés ci-contre.

Les montants de travaux retenus pour les branchements ont représenté 16,9 M€ sur le bassin, avec des coûts unitaires moyens assez homogènes (2740€ ±400).

Les montants de travaux retenus pour la réhabilitation ont représentés 142 M€ sur le bassin, avec des coûts unitaires moyens plus hétérogènes (563 €/ml ± 290), plus chers en zone urbanisée dense.



Commentaires :

Cet indicateur est relatif et permettra d'illustrer l'évolution inter-annuelle de ces travaux. On ne peut pas chiffrer le linéaire « à réhabiliter », mais les besoins de réhabilitation seront forcément récurrents (vieillissement des réseaux). Les créations / extensions de réseaux ne sont pas prises en compte ici (hors pdm).

Indicateur n°8, RES-suivi : Autosurveillance des réseaux d'eau usée

INAE

**Contexte / objectif :** Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des rejets d'eaux usées par les réseaux dans le milieu, et renseigne sur le respect de l'obligation d'auto-surveillance des réseaux des agglomérations de grande taille. Toutes les grandes collectivités sont tenues d'assurer cette surveillance d'ici 2012.

**Données :** BD ERU, données 2009

Pourcentage d'EH des agglomérations du bassin de plus de 10 000 EH bénéficiant d'un dispositif d'autosurveillance des réseaux validé

64 %

## Thème 1 : Réduction des pollutions ponctuelles

### ➤ Assainissement des collectivités : eaux usées

#### ○ L'assainissement non collectif

**Avancement des PAOT :**

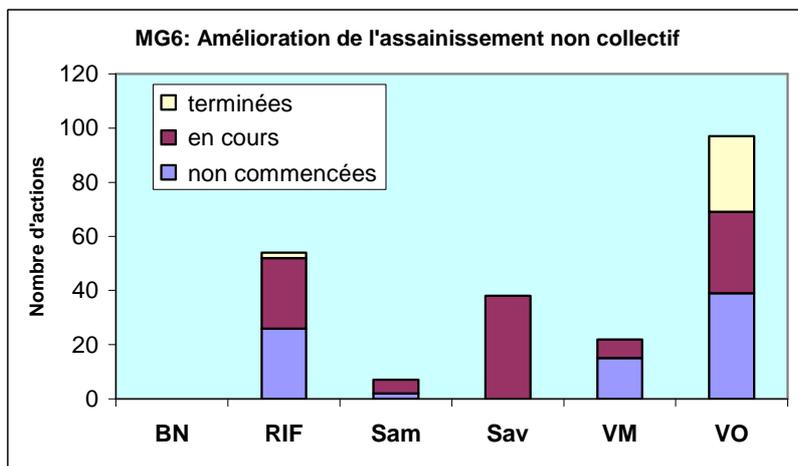
Mesure Générique n°6

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 220 actions programmées, 14% sont terminées fin 2010, 37% ne sont pas commencées et 48% sont en cours. Les actions se concentrent dans les territoires plus ruraux, notamment sur le territoire des Vallées d'Oise.



Répartition par commission territoriale :



**Contenu des actions :**

Ces actions visent pour la plupart à mettre en place un système de contrôle de l'assainissement non collectif (ANC). Des actions de mise aux normes ou de réhabilitation des ANC sont également prévues. De nombreuses actions de type étude de zonage d'assainissement non collectif sont programmées. Certaines mesures consistent à sensibiliser les collectivités sur le sujet.

Exemples d'actions:

- « Agréer les vidangeurs - Contrôle des agréments- Suivi des boues d'épandages - Mise en place de Plans d'épandage » ;
- « Informer et inciter les collectivités ne disposant pas de SPANC à le mettre en place » ;
- « Mise aux normes de l'ANC : en priorité dans les AAC et sites impactants ».

**Indicateurs de suivi du PdM :**

Pas d'indicateur.

# Thème 1 : Réduction des pollutions ponctuelles

## ➤ Assainissement des collectivités : eaux usées

### ○ Planification / contrôles

#### Avancement des PAOT :

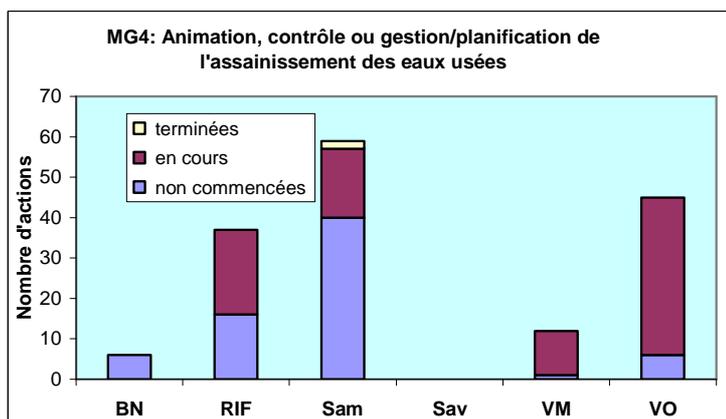
Mesure Générique n° 4

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 160 actions programmées sur le bassin, 1% sont terminées, 43% ne sont pas commencées et 55% sont en cours fin 2010.



Répartition par commission territoriale :



#### Contenu des actions :

Ces actions consistent pour certaines à accompagner les collectivités ayant des difficultés de mise aux normes de leur système d'assainissement. Des actions de contrôle ou de plan de contrôle sont également associées à cette mesure générique.

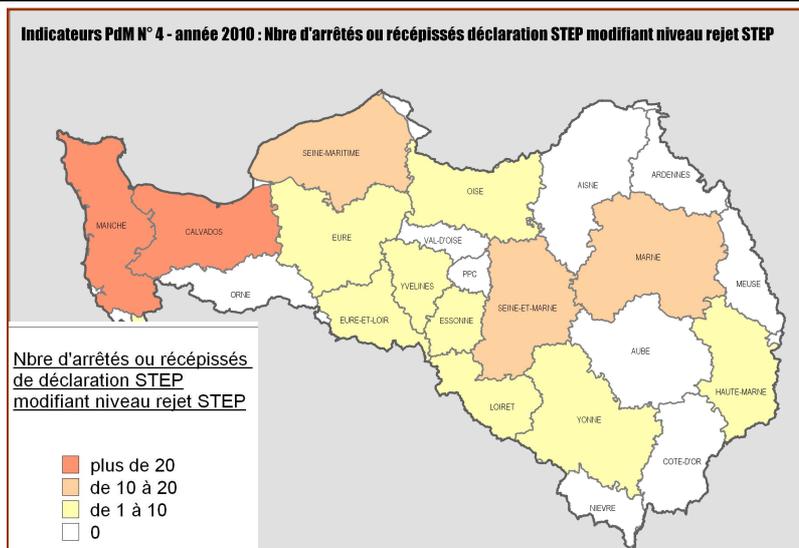
#### Exemples d'actions:

- « Réflexion sur la résorption des mauvais branchements à mener avec le CG » ;
- « Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement » ;
- « Aider les collectivités à optimiser l'exploitation des systèmes d'assainissement -Bilan 24h contrôle STEP ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

##### Indicateur PDM n°4 : EU\_regl

Nombre d'arrêtés ou récépissés modifiant le niveau de rejet de stations d'épuration



#### Contexte – objectif :

Cet indicateur illustre l'activité administrative des services relative au nombre d'arrêtés et de récépissés modifiant le niveau de rejet de stations d'épuration. Le nombre de stations nécessitant la modification de prescriptions de rejet n'étant pas connu dans tous les départements, la comparaison à la valeur cible ne peut être indiquée.

#### Données :

Sources : Données MISEs - année 2010

## Thème 1 : Réduction des pollutions ponctuelles

### ➤ Assainissement des collectivités : eaux pluviales

#### ○ Amélioration du traitement des eaux pluviales

#### Avancement des PAOT :

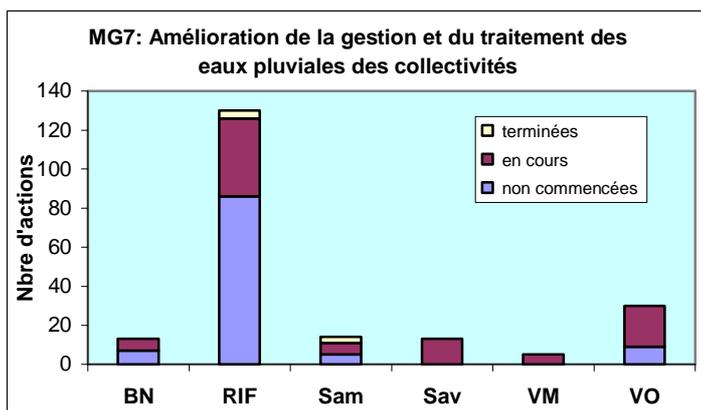
Mesure Générique n° 7

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 200 actions programmées sur l'ensemble du bassin, 3% sont terminées, 52% ne sont pas encore commencées, 44% sont en cours. Ces actions sont concentrées dans les zones fortement peuplées et urbanisées notamment en Ile-de-France.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Une grande part de ces actions consiste à réhabiliter les bassins d'eaux pluviales et à maîtriser les rejets pas temps de pluie. Certaines actions favorisent une meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les projets d'urbanisation.

Quelques actions prévoient des travaux de construction de bassins de stockage d'eaux pluviales ; d'autres actions prévoient la mise en place d'un schéma directeur des eaux pluviales pour une agglomération.

Exemples d'actions:

- « Réhabilitation des réseaux et des bassins d'eaux pluviales » ;
- « Réflexion sur l'intégration des projets d'extension d'urbanisation » ;
- « Maîtrise des rejets par temps de pluie : bords de Marne » ;
- « Elaborer une doctrine d'instruction et une politique d'opposition à déclaration territorialisée pour la gestion des eaux pluviales » ;
- « Avis sur les permis de construire ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

*Indicateur PDM n°9 : EP*

Etudes et travaux subventionnés par l'Agence pour l'assainissement pluvial

*Données non disponibles cette année*

## Thème 1 : Réduction des pollutions ponctuelles

### ➤ Assainissement des collectivités : eaux pluviales

#### ○ Limitation des usages de pesticides

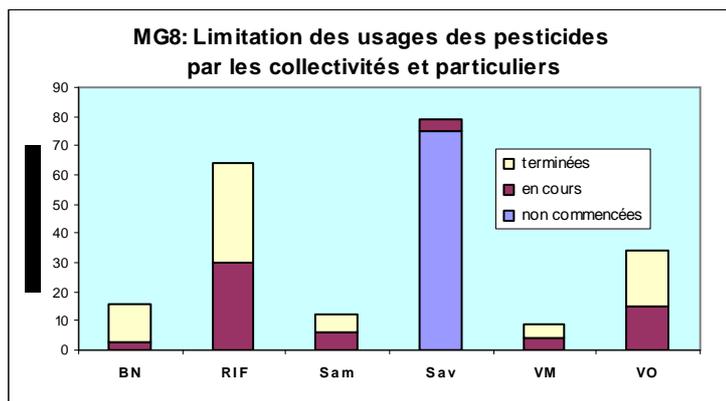
#### Avancement des PAOT :

Mesure Générique n° 8

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 : Parmi environ 220 actions programmées sur l'ensemble du bassin, 36% sont terminées, 35% ne sont pas commencées et 29 % sont en cours. Une part importante de ces actions est programmée à l'aval de la Seine, en raison des enjeux littoraux importants.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Ces actions regroupent surtout des actions de type animation/sensibilisation auprès des collectivités pour réduire l'usage des pesticides dans le domaine non agricole. Ces actions sont à relier au plan Ecophyto 2018, aux dispositions des SAGE, à la charte phytosanitaire ou aux plans de désherbages communaux, ainsi qu'aux programmes d'actions des captages prioritaires.

Exemples d'actions:

- « Animation auprès du « grand public » sur les techniques alternatives » ;
- « Mise en place de plans de désherbage en Zone Non Agricole sur les captages Grenelle » ;
- « Mise en oeuvre du plan écophyto 2018 et définition du plan d'action » ;
- « Respect prescriptions SAGE concernant plans désherbage - communes + 2000 ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

##### Indicateur PDM n°10 : EP-Pest

INAE

Aides passées par l'Agence pour la réduction des pesticides non agricoles

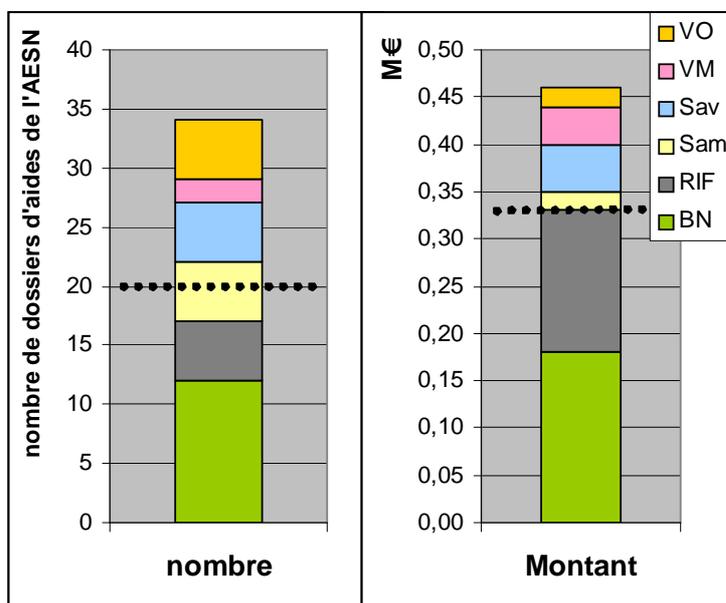
Contexte – objectif :

Disposer d'une information sur les actions menées en faveur de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires par des utilisateurs non agricoles.

Données : aides AESN engagées en 2010, visant à réduire les usages non agricoles de pesticides

Commentaires :

La sensibilisation conduite ces dernières années commence à porter ses fruits. Ces actions prennent de l'ampleur. L'objectif que l'agence s'était fixé pour cette année (ligne pointillée noire) est largement dépassé.



## Thème 1 : Réduction des pollutions ponctuelles

### ➤ Rejets des industries et de l'artisanat

#### ○ Réduction des rejets chroniques au milieu

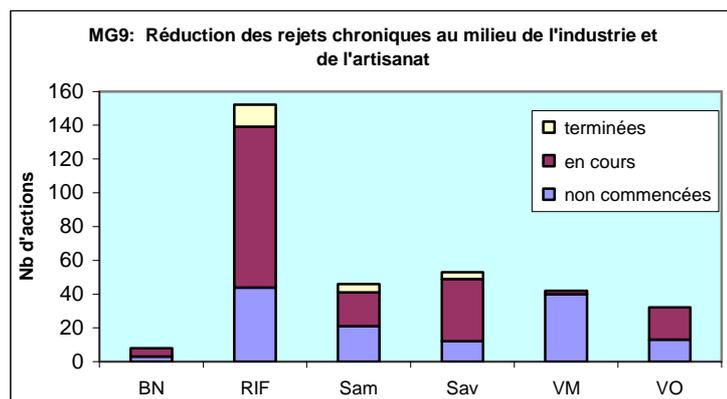
#### Avancement des PAOT :

Mesure Générique n°9

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 : Parmi environ 340 actions programmées sur l'ensemble du bassin, 7% sont terminées fin 2010, 40% ne sont pas commencées et 53% sont en cours. Les actions se concentrent dans les zones plus industrialisées du bassin, notamment en Ile-de-France.



Répartition par commission territoriale :



#### Contenu des actions :

Les actions programmées sont des actions de réduction des rejets polluants des industries et de l'artisanat, qu'il s'agisse d'action curatives (amélioration de l'efficacité des stations d'épuration industrielles), ou d'actions préventives (action à la source, technologies propres); qu'il s'agisse également de polluants classiques ou toxique.

#### Exemples d'actions:

- « Rendre compatibles avec les objectifs du SDAGE les arrêtés préfectoraux réglementant les ICPE prélevant et/ou rejetant dans la masse d'eau concernée en tenant notamment compte des substances déclassantes. »
- « Mettre en place des filières pour les huiles et des déchets toxiques auprès des artisans, PME et PMI » ;
- « Mettre en place une technologie propre visant à réduire les polluants toxiques »

#### Indicateurs de suivi du PdM :

##### Indicateurs PDM n°11 : INDUS\_flu

Flux de polluants classiques rejetés par les industries au milieu

#### Contexte / objectif :

Cet indicateur permet de rendre compte de manière globale de l'effet de toutes les actions de lutte contre les pollutions classiques industrielles par le suivi de l'évolution des rejets annuels de ces polluants.

#### Données : redevances AESN, année 2007

Les données sont issues des assiettes par paramètre de la redevance nette non domestique pour l'année 2007, et représentent la charge annuelle en polluants classiques rejetés par les sites industriels (DBO5, DCO, MES, NR, Pt, METOX), directement ou via une STEP urbaine, dans les unités hydrographiques contenant au moins une masse d'eau déclassée par cette pollution (soit 60 UH sur 77 en 2007, d'après l'état SDAGE 2006-2007).

#### Commentaires :

Les flux mesurés chaque année seront comparés à ceux de cette année de référence.

Cette année l'indicateur correspond donc au niveau de référence, soit **100%** pour toutes les masses d'eau concernées.

Voir aussi les *indicateurs n° 15, 17 et 50* relatifs aux actions conduites en industrie dans le cadre du programme national de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique (RSDE), et présentés page 37 dans le thème transversal sur les substances dangereuses.

# Thème 1 : Réduction des pollutions ponctuelles

## ➤ Rejets des industries et de l'artisanat

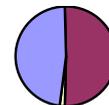
### ○ Raccordement au réseau d'assainissement urbain

#### Avancement des PAOT :

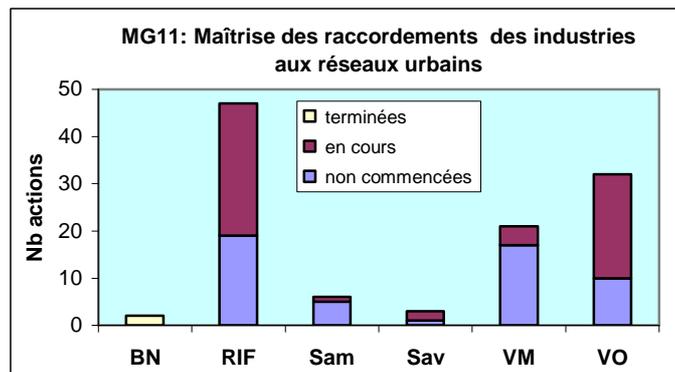
Mesure Générique n° 11

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 120 actions prévues dans le bassin, 2% sont terminées, 48% ne sont pas commencées et 50% sont en cours.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

La régularisation des raccordements des réseaux d'eaux usées des industries aux réseaux urbains constitue l'essentiel des actions. Elle passe par un conseil aux collectivités pour la mise en place d'autorisations de déversement et de conventions de raccordement.

Exemples d'actions:

- « Cibler les secteurs d'activités les plus polluants pour les nouvelles conventions - Apporter un soutien technique aux collectivités (nouvelles substances) - Informer les collectivités des implantations (CCI) » ;
- « Contrat d'animation sur les eaux usées non domestiques avec recrutement d'un animateur à temps plein » ;
- « Vérifier et corriger les raccordements des activités artisanales au réseau d'assainissement urbain, en priorité pour les métiers reietant des substances dangereuses ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

Indicateurs PDM n°13 et 14 :

INDUS-racc1 : Raccordements aux réseaux d'assainissement urbains - actions individuelles

INDUS-racc2 : Raccordements aux réseaux d'assainissement urbains - actions groupées

Contexte / Objectifs : Cet indicateur vise à suivre les actions individuelles ou groupées contribuant à diminuer les rejets indésirables de l'industrie et de l'artisanat dans les réseaux urbains.

Données : aides AESN 2010

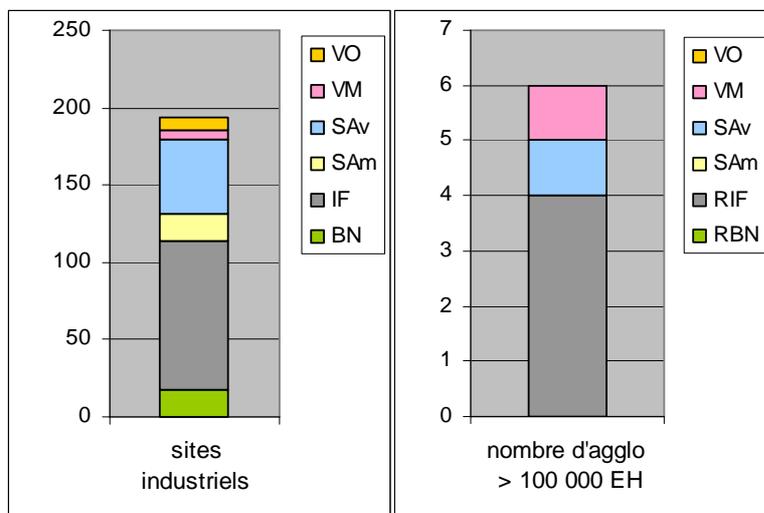
racc1 : Nombre de sites industriels raccordés ayant rendu leurs effluents compatibles avec le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement urbains (y compris déraccordements), avec l'aide de l'AESN en 2010.

racc2 : nombre d'agglomération de plus de 100 000 EH où ont été engagées des actions groupées pour la mise en compatibilité des raccordements d'activités économiques au réseau urbain et pour l'amélioration de la gestion de leurs déchets dangereux pour l'eau, avec l'aide de l'AESN en 2010

Commentaires :

Cet indicateur permettra de suivre les efforts consentis dans ce domaine d'ici 2015.

Une montée en puissance est notamment attendue sur les actions groupées des collectivités



## Thème 1 : Réduction des pollutions ponctuelles

### ➤ Rejets des industries et de l'artisanat

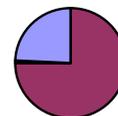
- **Fiabilisation du niveau d'épuration**
- **Prévention des pollutions accidentelles**
- **Réhabilitation de sites pollués**

#### Avancement des PAOT :

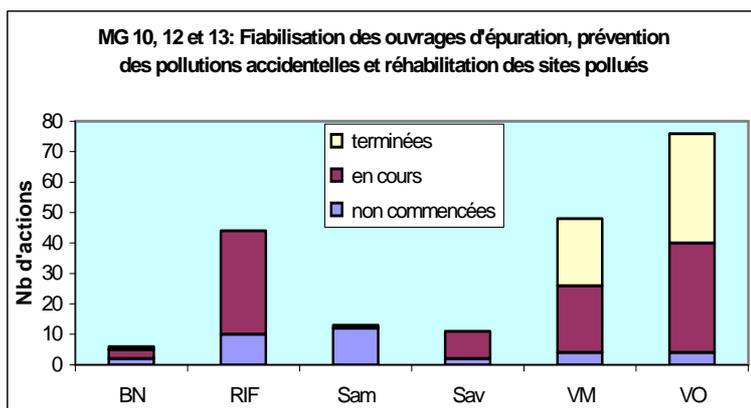
Mesures Génériques n° 10, 12 et 13

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 140 actions prévues sur l'ensemble du bassin, 1% sont terminées, 24% ne sont pas commencées et 75% sont en cours.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Les actions de fiabilisation programmées portent plutôt sur le suivi des bilans de fonctionnement des ouvrages d'épuration des ICPE. Les actions de prévention des pollutions accidentelles et celles de réhabilitation des sites pollués sont peu programmées. Il s'agit d'actions ponctuelles comme par exemple la mise en place d'un dispositif de surveillance ou une procédure particulière en cas de pollution accidentelle. Ces actions se rencontrent notamment dans les zones de vulnérabilité des eaux souterraines, et sur les périmètres de captage.

Exemples d'actions:

- « Identification de sites et sols pollués à la faveur des opérations de renouvellement urbain » ;
- « Exploitation de la station d'alerte pollution : détection d'une pollution d'origine industrielle, possibilité de stockage et de traitement de l'effluent pollué » ;
- « Surveiller les impacts des sites et sols pollués sur les eaux souterraines et mettre en œuvre si nécessaire les dispositions prévues par le circulaires de février 2007 » ;
- « ICPE : suivi des bilans de fonctionnement et meilleures technologies disponibles » (action permanente sur les UH du département)

## Indicateurs de suivi du PdM :

### Indicateurs PDM n°12 : INDUS\_fiab

Maintien et fiabilisation du niveau d'épuration des rejets polluants industriels et prévention des pollutions accidentelles

#### Contexte – objectif :

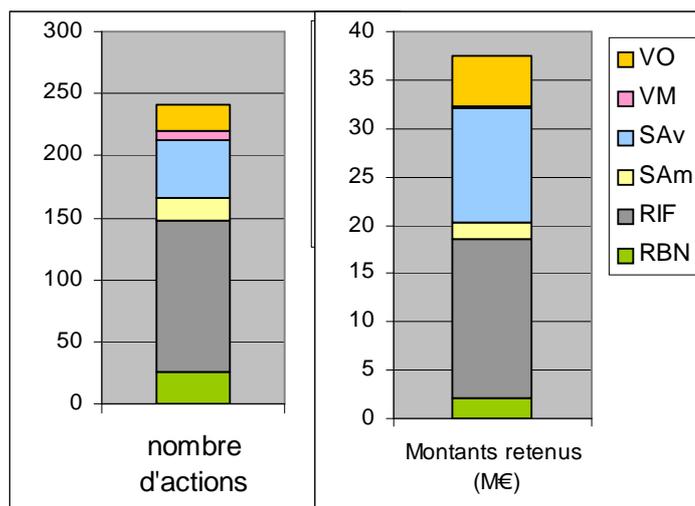
Les actions de fiabilisation des dispositifs de traitement consistent à maintenir les niveaux de performance des traitements (notamment adaptation à de nouvelles conditions de fabrication), ou à améliorer la maîtrise des flux et de leurs variations afin d'éviter les rejets sporadiques ou mal contrôlés. Tout comme les actions de maîtrise des pollutions accidentelles, elles viennent en complément des actions de réduction des pollutions chroniques, et constituent une part importante de la lutte contre la pollution d'origine industrielle en fiabilisant le patrimoine dans ce domaine.

#### Données : aides AESN – année 2010

Nombre de sites industriels ayant réalisé des actions de fiabilisation des dispositifs de dépollution ou de prévention de pollutions accidentelles et montant correspondant

#### Commentaires :

Cet indicateur permettra de suivre les efforts consentis dans ce domaine d'ici 2015.



#### Commentaire général aux indicateurs « industrie » :

L'importance relative des chiffres correspondants à l'Ile de France et à Seine aval s'explique par la densité du tissu industriel dans ces secteurs.

Le coût global des efforts nécessaires en matière industrielle (toutes actions confondues) a été estimé dans le PDM à environ 70 millions d'euros par an.

## Thème 1 : Réduction des pollutions ponctuelles

### ➤ Rejets des industries et de l'artisanat

#### ○ Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles

#### Avancement des PAOT :

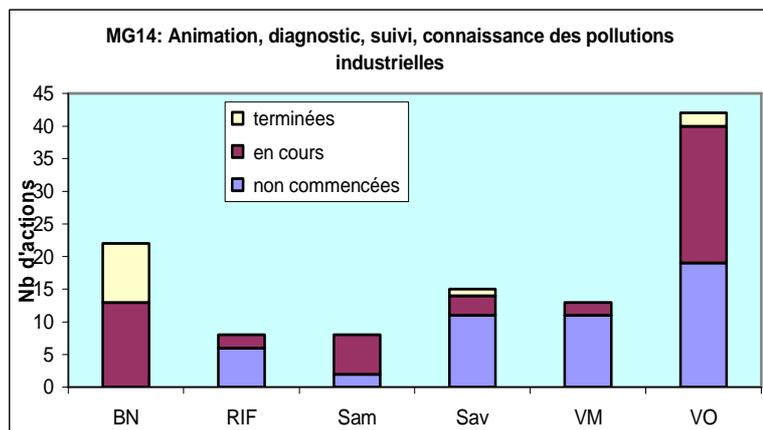
Mesure Générique n° 14

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 100 actions prévues sur l'ensemble du bassin, 12% sont terminées, 38% ne sont pas commencées et 47% sont en cours.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Ces actions sont dans la plupart des cas liées à l'action RSDE. Elles consistent à mettre en place une surveillance de l'émission de substances dangereuses, à animer le volet industrie de contrats globaux, à organiser des contrôles communs. Certaines actions sont ciblées sur une entreprise particulière et donc une masse d'eau impactée en particulier. D'autres actions sont à l'échelle départementale.

Exemples d'actions:

- « Engager réflexion sur la gestion générale des eaux à l'échelle du site. Problème d'eau parasites, peut-être du à la présence de sources. »
- « Mise en place de contrôles communs entre l'ONEMA et les UT de la DREAL »
- « Réduction des substances polluantes de l'entreprise XX dans la commune YYY, impactant la ME FRHRXXX »
- « Volet industrie et artisanat du contrat global du bassin versant XX : maîtriser et réduire les rejets des activités économiques, sensibiliser les acteurs économiques à la maîtrise des rejets polluants, sensibiliser

#### Indicateurs de suivi du PdM :

Indicateurs PDM n°18 : INDUS\_suivi

INAE

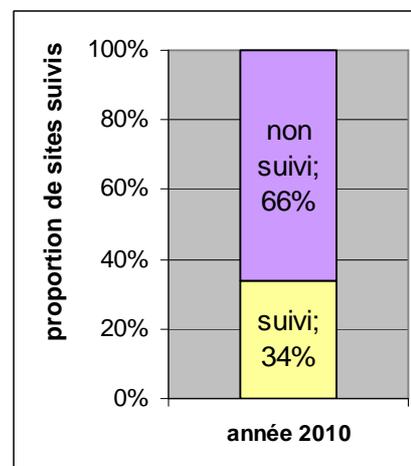
Suivi des rejets industriels

Contexte / objectif :

Cet indicateur rend compte de la qualité du suivi des rejets des industries, et donc de la capacité des services à mieux cibler les actions correctives. Ce suivi comportant la mesure des volumes des rejets et l'analyse d'échantillons représentatifs est obligatoire pour les établissements dépassant un rejet théorique important.

Données : redevances AESN 2007

Proportion des rejets industriels faisant l'objet d'un suivi régulier, en part de redevance (Indicateur agrégé au niveau bassin).



## Thème 1 : Réduction des pollutions ponctuelles

### ➤ Rejets des élevages

#### Avancement des PAOT :

Mesure Générique n° 15

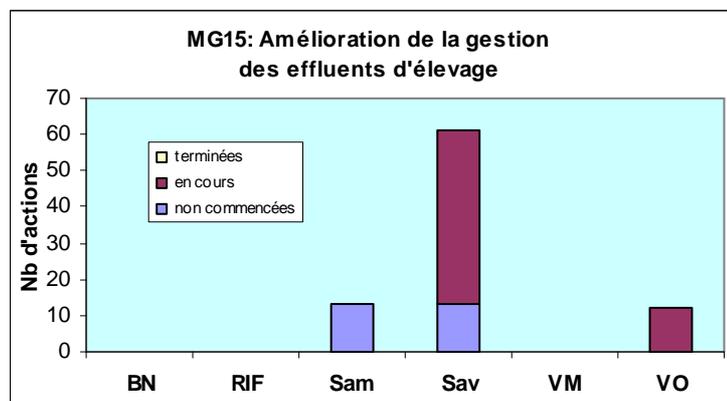
Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 90 actions prévues sur le bassin, 30% ne sont pas commencées et 70 % sont en cours.

La majorité de ces actions se situent en Normandie.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

La mise aux normes des bâtiments d'élevage est l'action principale, qui reste assez peu programmée pour le futur car déjà réalisée dans la plupart des cas, dans le cadre du Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA).

Exemples d'actions:

- « Mise en œuvre du PMPOA 2 » ;
- « Mise aux normes des bâtiments d'élevage - suppression des rejets ponctuels - fiabilisation des exportations d'effluents » ;
- « Réaliser des contrôles des stockages d'effluent d'élevage ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

##### Indicateur n° 19, Agri-PMBE :

Suivi du Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage (PMBE)

Contexte :

La plus grande part du programme de mise aux normes des bâtiments à déjà eu lieu, et l'effort porte davantage maintenant sur l'accompagnement à la bonne gestion des effluents stockés. 80M€ sont estimés nécessaires à cette action sur la durée du PdM, tous acteurs confondus. Seules sont comptabilisées ici les actions financées par l'Agence.

Données : aides AESN sur le PMBE

Résultat : Aucun dossier passé en 2010

Commentaire :

Depuis le début du 9<sup>ème</sup> programme de l'Agence, la mise aux normes des bâtiments d'élevage n'est éligible aux aides de l'Agence qu'en dehors des zones vulnérables, où elle n'est pas obligatoire, ce qui explique l'absence de demande d'aide de ce type, ces travaux restant coûteux pour l'agriculteur malgré les aides dont il peut bénéficier. Les mises aux normes subventionnées par l'état dans les zones vulnérables ne sont pas comptabilisées ici ; l'accompagnement de l'Agence aux actions d'animation ou de conseil à la bonne gestion des effluents non plus.

## Thème 2 : Réduction des pollutions diffuses

### ➤ Apports de fertilisants et pesticides agricoles

#### ○ Réduction des apports par les bonnes pratiques

#### Avancement des PAOT :

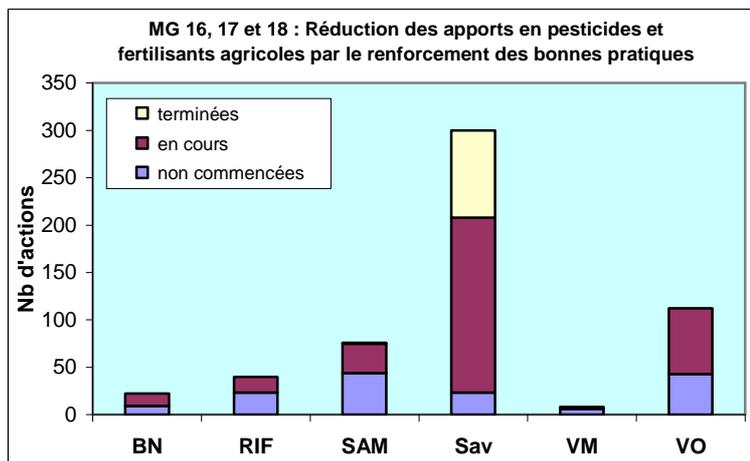
Mesures Génériques n°16, 17 et 18

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 558 actions programmées liées à ces 3 mesures génériques sur le bassin, 17% sont terminées, 27% ne sont pas commencées et 57% sont en cours.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

La plupart de ces actions sont ciblées sur des aires d'alimentation de captages dans le but de protéger la ressource. Un grand nombre de ces actions sont également réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 et des programmes d'actions nitrates. Elles se situent dans ce cas sur des échelles importantes (département / UH).

Exemples d'actions:

- « Amélioration des pratiques culturales (culture intégrée) -Plan Ecophyto 2018 » ;
- « Mise en œuvre et contrôle du 4ème Programme d'actions Nitrate » ;
- « Actions agricoles sur les zones d'actions des captages prioritaires Grenelle » ;
- « Mise en place de local phytosanitaires, de phytobac, d'aire mixte de remplissage/lavage/rinçage pour sécuriser les matériels de traitement - prioritairement sur les AAC ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

##### Indicateur n° 20, Agri-pest :

INAE

Evolution des ventes de pesticides agricoles

Contexte :

Cet indicateur rend compte de la pression globale en pesticides à l'échelle du bassin. Son évolution inter annuelle illustrera indirectement l'effet global des actions de lutte contre la pollution par ces produits.

Le plan écophyto fixe comme objectif une diminution de moitié de l'usage des pesticides d'ici 2018.

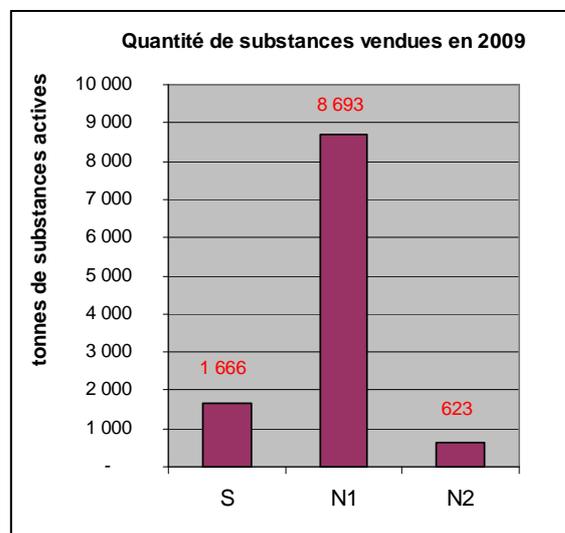
Données : base de vente des pesticides aux distributeurs secondaires - données 2009

Quantité de substances active vendue (QSA) par classe de risque :

S : substances dangereuses pour la santé (toxiques, très toxiques, cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction)

N1 : substances dangereuses pour l'environnement, ne relevant pas de la famille chimique minérale

N2 : substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale



*Commentaire :*

La réduction d’usage des pesticides n’est pas encore visible en 2009 par rapport à 2008 (année de référence écophyto) voire même encore en légère augmentation.

Le rapport de la quantité de produits utilisés par le nombre d’hectare concerné et la dose autorisée par hectare (NODU) permettrait de préciser la « toxicité » de cette pression. Cette approche, qui correspond à celle retenue pour écophyto, est envisagée à terme, mais pas encore opérationnelle.

*Indicateur n° 21, Agri-PVE :*

INAE

Suivi du Plan Végétal Environnement

*Contexte :*

Le Plan Végétal Environnement permet les aides aux investissements à vocation environnementale. L’Agence de l’Eau accompagne dans ce cadre l’acquisition de matériel permettant de réduire l’usage des intrants (désherbeuse,...) de limiter leur fuite lors des manipulations (vannes anti-retour...) ou de lutter contre l’érosion des sols et la pollution qu’elle entraîne (herse étrille,...). Elle concentre ses actions autour des captages prioritaires du SDAGE.

Données : aides AESN – 2010

Nombre d'exploitations ayant bénéficié de l'engagement d'une aide de l'Agence de l'eau dans le cadre du PVE visant à la reconquête de la qualité des eaux	104
Aides de l'Agence de l'eau consacrées au financement des mesures du PVE visant à la reconquête de la qualité des eaux	0,51 M€

*Commentaire :*

Les actions de ce type soutenues par d’autres financeurs notamment au-delà des zones de captages ne sont pas comptabilisées ici.

*Indicateur PDM n°22 : AGRI\_N*

Bilan d’azote (apports agricoles – prélèvements par les cultures)

*Contexte – objectif :*

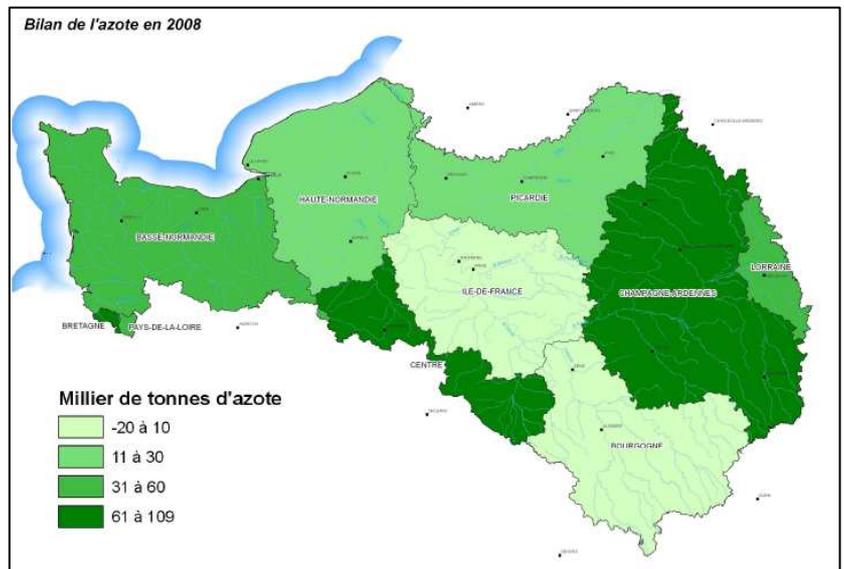
Le bilan d’azote représente la différence entre les apports en azote et les prélèvements faits par les cultures. Un bilan excédentaire signifie un transfert des nitrates vers les cours d’eau et les nappes pouvant entraîner une dégradation de la qualité de l’eau.

Données : Sources : Données Agreste, Unifa.- année 2008

Ces données sont issues du service de la statistique du ministère en charge de l’agriculture. Les bilans d’azote sont exprimés en milliers de tonnes à l’échelle régionale pour l’année 2008 (pas de prise en compte des limites du bassin).

*Commentaires :*

Pour l’année 2008, on constate un bilan largement excédentaire dans les régions Champagne-Ardenne et Centre (grandes cultures). Ce bilan reste également positif dans les régions Basse-Normandie et Lorraine. Pour les régions Ile-de-France et Bourgogne, le bilan en azote organique est quant à lui déficitaire.



## Thème 2 : Réduction des pollutions diffuses

### ➤ Apports de fertilisants et pesticides agricoles

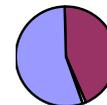
#### ○ Modification importante des pratiques culturales

#### Avancement des PAOT :

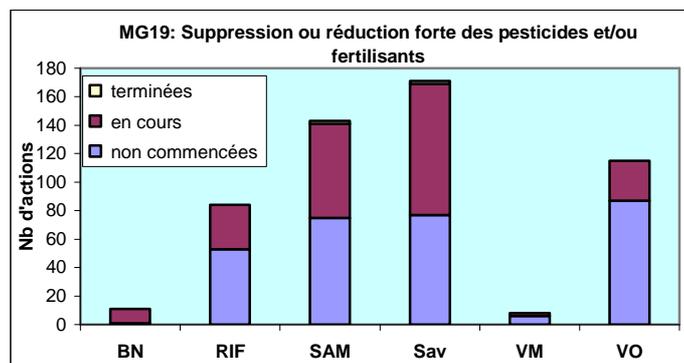
Mesure Générique n°19

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 530 actions programmées sur le bassin, 1% sont terminées, 56% ne sont pas commencées et 43% sont en cours.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Ces actions de modification importante des pratiques culturales (conversion à l'agriculture biologique, conversion en herbe, acquisition foncière) sont prévues essentiellement sur les aires de protection des captages Grenelle. Certains départements ont également prévu la mise en place de programme d'actions sur les captages prioritaires définis dans le SDAGE.

Exemples d'actions:

- « Programme d'actions AAC de XX » ;
- « Mise en place de stratégies alternatives : conversion en agriculture biologique (zone grandes cultures, BAC) ; Actions BAC » ;
- « Mise en place d'un programme d'actions sur les zones vulnérables des Bassins d'Alimentation des Captages classés 3 et 4 SDAGE ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

Indicateur n° 23, Agri-MAE :

INAE

Suivi des mesures agro-environnementales (MAE) relatives à l'eau (nombre, surfaces, montants)

Contexte / objectif : L'Agence de l'eau concentre son soutien en matière de MAE « eau » autour des captages prioritaires du SDAGE, et sur une sélection de MAE conduisant à une réduction significative des pollutions (réduction importante des doses de pesticides ou de fertilisants, remise en herbe, conversion à l'agriculture biologique...).

Données : aides AESN - 2010

Aides de l'Agence de l'eau consacrées au financement des MAE	16,2 M€
Superficie concernée par les MAE soutenues par l'Agence de l'eau	24 545 ha

Commentaires :

On note une multiplication par 5 des surfaces contractualisées par rapport à 2009. Ceci est le fruit des efforts importants de mobilisation politique (grenelle, SDAGE) et technique (animateurs...) sur ce thème. Mais ses efforts doivent se poursuivre car ils sont encore loin du volume prévu par le PDM sur ce type d'action (630 M€ pour les 6 ans). Néanmoins, contrairement à l'estimation faite pour le PDM, ne sont pas comptabilisées ici les améliorations de pratiques culturales engagées sans soutiens financiers, notamment lorsqu'elles sont obligatoires (CIPAN, bandes enherbées le long des cours d'eau en zone vulnérables...) ; ni les MAE soutenues par l'état notamment au-delà des aires d'alimentation de captages.

*Contexte – objectif :*

Cet indicateur permettra de suivre l'évolution des Surfaces toujours en herbe, l'objectif étant le maintien ou l'augmentation de ces surfaces.

*Données :*

Sources : Données DRIAAF/SRISE - année 2010

Les données des surfaces toujours en herbe des exploitations (STH) sont estimées à partir des chiffres du recensement agricole de 2000 et des estimations d'évolution entre 2000 et 2010.

Pour l'année 2010, la surface en herbe du bassin est estimée à 1 167 milliers d'ha (soit près de 20 % de la SAU du bassin, estimée à environ 6 millions d'ha).

	Total des superficies en bio en ha	% par rapport à la S.A.U. du département
Aisne	1 314	0,3
Oise	3 168	0,9
Somme	1 436	0,3
PPC	nc	/
Seine-et-Marne	2 266	0,7
Yvelines	1 060	1,2
Essonne	1 300	1,5
Val d'Oise	582	1
Eure	2 247	0,6
Seine Maritime	2 320	0,6
Ardennes	2 681	0,9
Aube	1 824	0,5
Marne	1 566	0,3
Haute-Marne	2 896	0,9
Eure et Loir	2 119	0,5
Loiret	2 352	0,6
Cote d'Or	10 237	2,2
Nièvre	6 708	1,8
Yonne	9 671	2,3
Calvados	9 123	2,4
Manche	9 541	2,2
Orne	13 202	3,3
Meuse	3 092	0,9

*Contexte – objectif :*

Cet indicateur permettra de suivre l'évolution des surfaces agricoles exploitées selon les conditions du label biologique sur les départements du bassin, l'objectif étant une augmentation de ces surfaces jusqu'à 2015. L'aide fournie par l'Agence pour les exploitations « bio » permet d'inciter la conversion de l'agriculture « conventionnelle » vers l'agriculture « bio ». Ce soutien à l'agriculture bio permet de mieux protéger la ressource via la lutte contre les pollutions diffuses (suppression des produits phytosanitaires).

*Données :*

Sources : Données Agence Bio- Les chiffres Clefs - Edition 2010 (données 2009)

Il s'agit des données par département, y compris les surfaces en dehors du bassin.

*Commentaires :*

Les données 2009 serviront de référence pour les années suivantes. C'est l'augmentation éventuelle des surfaces qui reflètera les actions dans ce domaine (mais pas exclusivement les actions de l'agence). On constate que la part des surfaces en bio est plutôt plus importante dans l'Ouest et le sud est du bassin.

L'objectif national annoncé lors du Grenelle de l'Environnement est d'atteindre une superficie en bio représentant 6% de la S.A.U à l'horizon 2012.

## Thème 2 : Réduction des pollutions diffuses

### ➤ Apports de fertilisants et pesticides agricoles

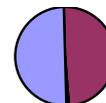
#### ○ Animation, suivi, diagnostic, contrôles...

#### Avancement des PAOT :

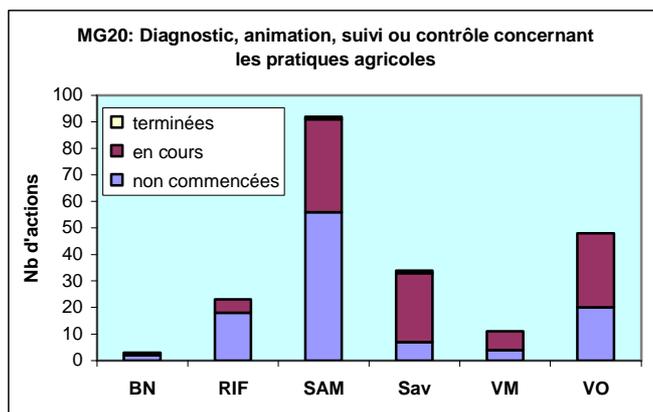
Mesure Générique n°20

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 210 actions programmées sur le bassin, 1% sont terminées, 51 % ne sont pas commencées et 48% sont en cours.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Ces actions regroupent les études préliminaires, les mesures de formation et d'animation nécessaires à la mise en place des actions de modification des pratiques agricoles visant à réduire ou à supprimer l'usage de fertilisants et de pesticides. Certains départements ont aussi mentionné dans cette mesure générique la réalisation et le suivi des contrôles des programmes d'actions Nitrates et des zones de non-traitement.

Exemples d'actions:

- « Mettre en place une animation pour la promotion des MAET » ;
- « Etudes de l'AAC des captages Grenelle » ;
- « Réaliser et suivre un contrôle des programmes d'actions zone vulnérable ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

Pas d'indicateur

## Thème 2 : Réduction des pollutions diffuses

### ➤ Transferts des pollutions diffuses agricoles

#### ○ Cultures Intermédiaire Pièges à Nitrates (CIPAN)

#### Avancement des PAOT :

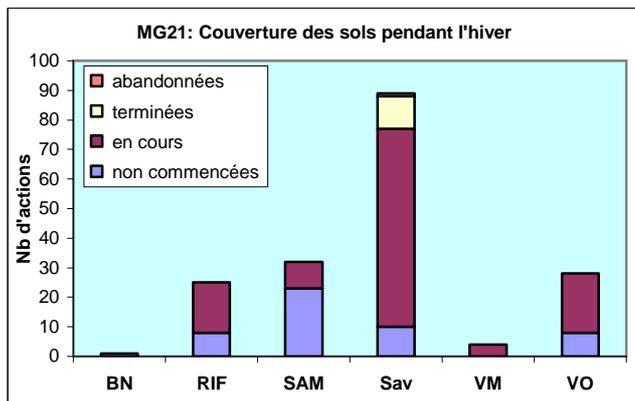
Mesure Générique n°21

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 180 actions programmées sur le bassin, 6% sont terminées, 28 % ne sont pas commencées et 65% sont en cours.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Ces actions concernent la mise en œuvre des CIPAN dans le cadre du 4<sup>ème</sup> programme d'actions Nitrates avec l'objectif de 100 % de couverture en 2012 en zone vulnérable. La grande majorité de ces actions ont ainsi été définies à l'échelle départementale.

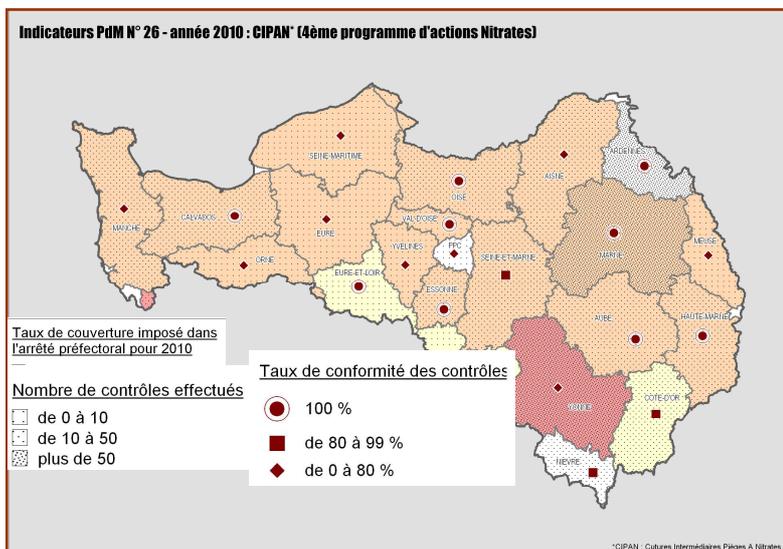
Exemples d'actions:

- « Mise en œuvre et contrôle du 4<sup>ème</sup> PAN - Obligation de couverture des sols à 100% pendant l'interculture - limitation à la destruction chimique des CIPAN (sauf cas de dérogations identifiés spécifiquement) ;
- « Mise en place de CIPAN non obligatoires ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

##### Indicateur PDM n°26 : AGRI\_CIPAN

Taux de couverture des sols en période de lessivage imposé par l'arrêté préfectoral en ZV, hors dérogation  
 Nombre total de contrôles relatifs au taux et conditions de couverture de sol en période hivernale ;  
 Taux de contrôles conformes



Contexte – objectif :

Cet indicateur illustre le respect des obligations réglementaires liées à la couverture hivernale des sols énoncées dans les arrêtés préfectoraux relatifs aux programmes d'actions Nitrates pris en 2009. En 2012, 100 % des surfaces agricoles en zone vulnérable doivent présenter une couverture hivernale.

Données - commentaires :

Sources : Données MISEs - année 2010

**Certains départements ne souhaitent pas réaliser de contrôles tant que l'obligation de couverture des sols n'est pas à 100 % .**

## Thème 2 : Réduction des pollutions diffuses

### ➤ Transferts des pollutions diffuses agricoles

#### ○ Bandes enherbées

#### Avancement des PAOT :

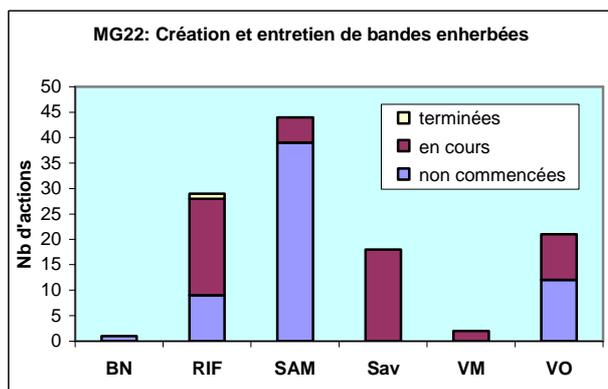
Mesure Générique n°22

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 120 actions programmées sur le bassin, 1% sont terminées, 53 % ne sont pas commencées et 46% sont en cours.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Ces actions concernent la création et l'entretien de bandes enherbées le long des rivières dans le cadre du 4<sup>ème</sup> programme d'actions Nitrates et la mise en œuvre des bonnes conditions agro-environnementales (BCAE – 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC). La grande majorité de ces actions ont ainsi été définies à l'échelle départementale.

Exemples d'actions:

- « Création et entretien de bandes enherbées sans emploi de phytosanitaires sur cours d'eau : 4<sup>o</sup> Programme d'action Nitrates (5m pour cours d'eau BCAE), contrôles» ;
- « Obligation de mise en place d'une bande enherbée de 5m le long de tous les cours d'eau en zone agricole (arrêté préfectoral de 2007) ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

##### Indicateur PDM n°27 : AGRI\_BE

Nombre de contrôles relatifs aux prescriptions concernant les zones humides, points d'eau, canaux et bords de cours d'eau du programme d'actions nitrates (bandes enherbées notamment);

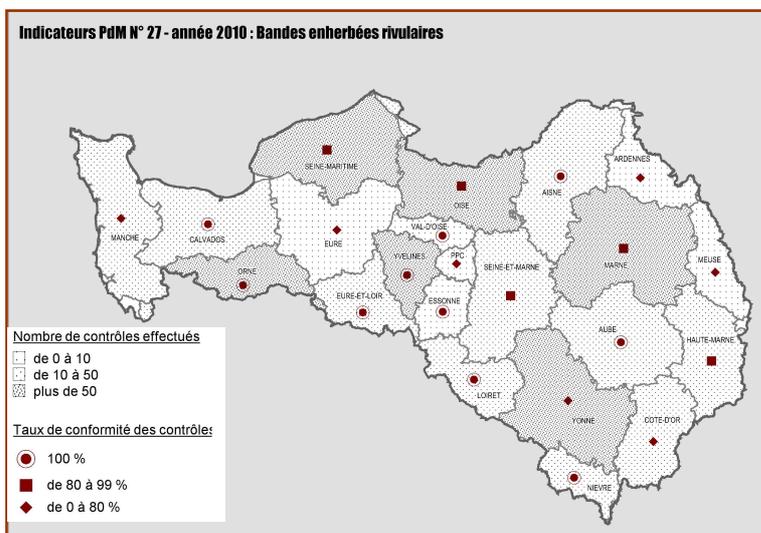
Taux de conformité de ces contrôles.

Contexte – objectif :

Cet indicateur illustre le respect des obligations réglementaires liées au à la création de bandes enherbées rivulaires énoncées dans les arrêtés préfectoraux relatifs aux programmes d'actions Nitrates pris en 2009. Les cours d'eau sont désignés dans les arrêtés préfectoraux relatifs à la qualification des cours d'eaux au titre des bonnes conditions agro-environnementales (BCAE) définies dans la conditionnalité de la PAC.

Données - commentaires :

Sources : Données MISEs - année 2010



## Thème 2 : Réduction des pollutions diffuses

### ➤ Transferts des pollutions diffuses agricoles

- Aménagements et pratiques réduisant le ruissellement
- Diagnostic, animation, suivi, contrôles concernant le ruissellement

#### Avancement des PAOT :

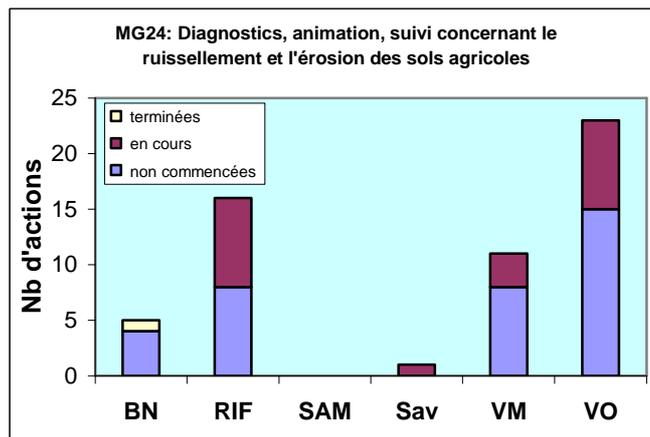
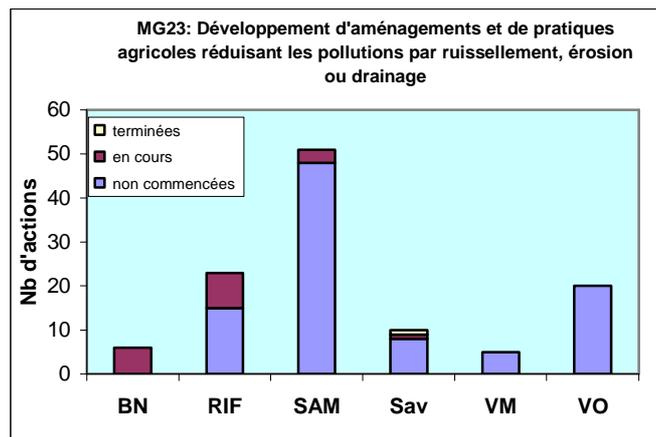
Mesures Génériques n°23 et 24

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 170 actions programmées sur le bassin, 1% sont terminées, 77 % ne sont pas commencées et 22% sont en cours.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

La mesure générique n°23 regroupe des actions visant à limiter le ruissellement, par exemple : aménagement de zones tampons aux exutoires de drainage, création et entretien de haies, principalement dans le cadre de la contractualisation de MAET.

La mesure générique n°24 regroupe principalement des études et diagnostics préalables à la mise en place d'aménagements réduisant les transferts de polluants vers le milieu, ainsi que des actions de formation et de sensibilisation sur cette thématique.

Ces actions sont essentiellement prévues sur les aires d'alimentation de captage et en zone viticole.

Exemples d'actions:

- « Aménagement du réseau hydraulique du vignoble (étanchéification des bassins et enherbement des fossés) ;
- « Etudes de diagnostic des risques érosifs et mise en place de dispositifs anti-érosifs sur la zone à enjeux » ;
- « Mise en œuvre du 4ème programme d'actions "Directive nitrates" : interdictions drainage et retournement de prairies en zone humide » ;
- « Suivi d'opérations érosion en zone de grandes cultures et viticulture : réalisation de pré-étude, concertation collectivité-agriculteurs, montage de cahiers des charges, démonstrations, formations, ... ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

Cf. indicateur n°21

## Thème transversal A : Protection des captages

- o Protection réglementaire
- o Diminution des pressions polluantes
- o Travaux de traitement des eaux

### Avancement des PAOT :

Les MISEs se sont concentrées sur la mise en place d'actions sur les aires d'alimentation des captages Grenelle (jusqu'à 2012). Certains départements prévoient également des actions sur les captages prioritaires définis dans le SDAGE. Ces actions sont réparties dans les mesures génériques n°16 à 20, avec essentiellement la modification importante des pratiques agricoles conduisant à la suppression ou la réduction forte des pesticides et fertilisants (MG n°19).

### Indicateurs de suivi du PdM :

**Indicateur n° 28, 29 et 30 :** Suivi des actions sur les captages prioritaires (cas 3 et 4) du SDAGE :

**AEP-SDAGE-AAC :** délimitation des AAC

**AEP-SDAGE-plans :** définition des programmes d'actions

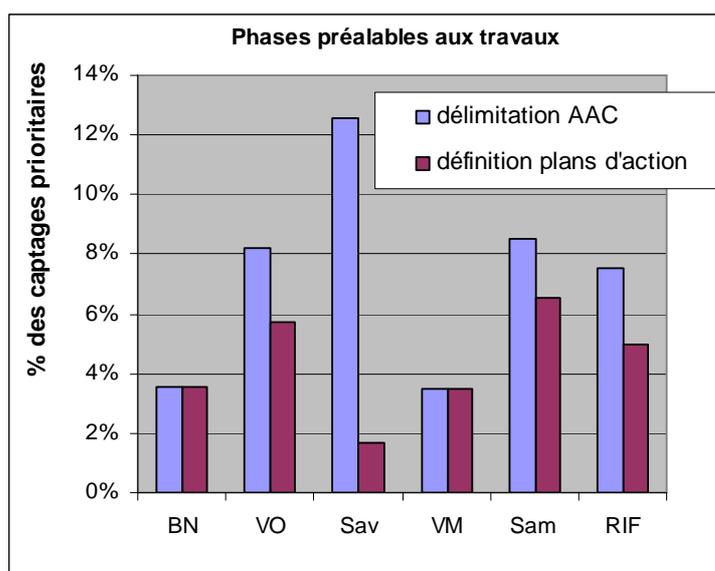
**AEP-SDAGE-actions :** mise en oeuvre des programmes d'actions

**Contexte :** La protection des aires d'alimentation des captages prioritaires constitue une action phare du PDM. Cet indicateur permettra de suivre l'avancement de ce chantier, en comparant le nombre de captages pris en charge chaque année (au stade diagnostic ou plan d'action) au nombre total de captages à protéger sur le bassin (1928 captages éligibles 9<sup>ème</sup> programme de l'Agence dont 1700 cas 3 et 4 du SDAGE), sachant que le PDM prévoit la protection de 500 d'entre eux d'ici 2015. Une idée des travaux effectivement réalisés sur le terrain est donnée par le troisième indicateur (n°30).

**Données :** aides AESN - 2010

**n°28** Proportion de captages prioritaires situés dans des AAC délimités ou en cours de délimitation  
A l'échelle du bassin, cette proportion est de 7,4% cette année.

**n°29** Proportion de captages prioritaires disposant de plans d'actions définis ou en cours de définition  
A l'échelle du bassin, cette proportion est de 4,5% cette année.



**n°30 :** Avancement des programmes d'action :

Surface des actions engagées dans les AAC de captages prioritaires du SDAGE, avec financement de l'AESN :

MAE	acquisition foncière	total bassin
24 545 ha	298 ha	24 844 ha

**Commentaire :**

Par rapport à l'objectif de 500 captages à protéger d'ici 2015 fixé par le PDM, la proportion à l'échelle du bassin des captages disposant cette année d'une AAC délimitée est de 29%, et celle des captages disposant d'un plan d'action est de 18%.

L'indicateur n°30, même si il n'est pas exhaustif, donne une idée de l'ampleur des actions mise en œuvre par les agriculteurs pour réduire les pressions autour des captages. Les surfaces de travaux pourront à terme être comparées aux surfaces totales des AAC correspondantes. Mais pour l'instant ce paramètre n'est pas connu, et va évoluer au fur et à mesure des délimitations.

n° 31, AEP-GRE-AAC : délimitation des AAC

n° 32, AEP-GRE-plans : définition des programmes d'actions

n° 33, AEP-GRE-actions : mise en œuvre des programmes d'action

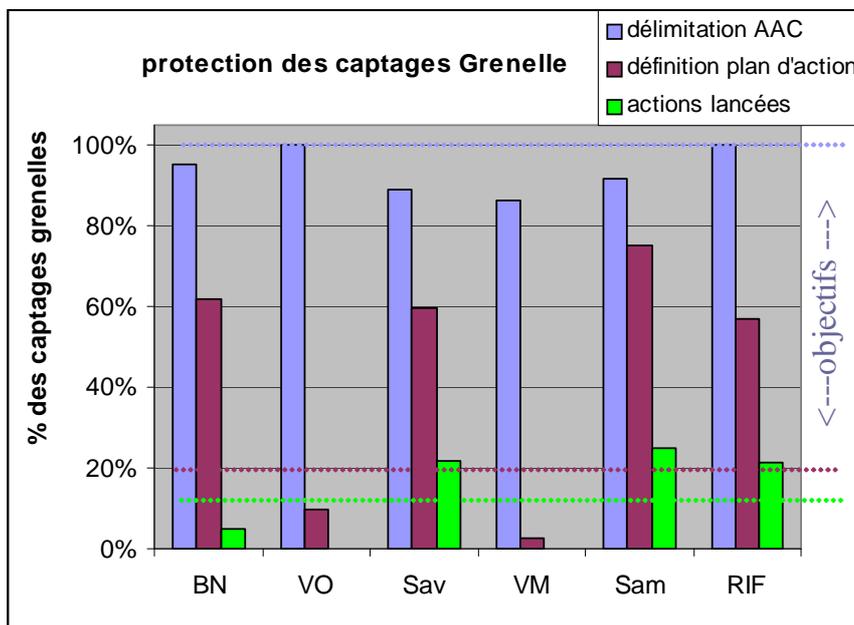
**Contexte :** Le bassin Seine Normandie comprend 238 captages Grenelles sur lesquels sont concentrés tous les efforts pour aboutir à 100 % de protection de ces captages d'ici 2012.

**Données :** aides AESN - 2010

 Proportion de captages "Grenelle" pour lesquels une zone de protection a fait l'objet d'une délimitation (en cours ou terminée)

 Proportion de captages "Grenelle" pour lesquels un "programme d'action" a fait l'objet d'une validation (en cours ou terminée)

 Proportion de captages "Grenelle" pour lesquels au moins une demande de MAE découlant du programme d'action a été déposée



**Commentaires :**

Les objectifs pour 2010 (illustrés par les lignes pointillées sur le graphique) étaient de 100 % d'AAC délimitées (ou en cours), 20% de plan d'action définis (ou en cours de l'être) et 6% lancés. Ces objectifs sont globalement atteints, et on peut s'attendre à une accélération progressive de ces actions.

### Indicateur PDM n°34 : AEP\_DUP

Nombre de captages AEP protégés par une DUP / Nombre total de captages

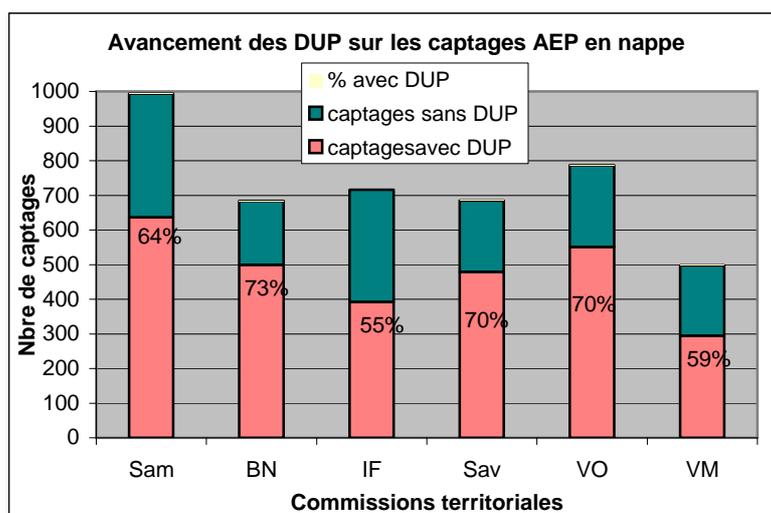
#### Contexte – objectif :

Les périmètres de protection de captage sont définis dans le code de la santé publique (article L-1321-2). Ils ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation depuis la loi sur l'eau du 03 janvier 1992. La déclaration d'utilité publique (DUP) définit obligatoirement des aires de protections immédiates et rapprochées protégeant les captages des pollutions ponctuelles et accidentelles, et facultativement une aire éloignée.

#### Données - commentaires :

Sources : Données ARS - année 2010

Sur le bassin, on décompte environ 4 350 captages en eaux souterraines. Fin 2010, 65 % de ces captages bénéficiaient d'une DUP.



### Indicateur n° 35, AEP-trait :

INAE

Actions de traitement des eaux, déplacement de captage ou interconnexion

#### Contexte :

Cet indicateur rend compte de l'ampleur des efforts curatifs et palliatifs faits pour assurer la potabilisation des eaux brutes à vocation de production d'eau potable à l'égard des paramètres nitrates et pesticides. Il illustre donc indirectement les effets des actions de lutte contre ces pollutions sur la qualité des eaux (ou à l'inverse l'insuffisance de ces actions s'il augmente). Cet indicateur permet en outre de surveiller un des objectifs fondamentaux de la DCE qui est de réduire les traitements pour l'eau potable.

#### Données : aides AESN 2010

Population desservie par un réseau AEP ayant bénéficié d'aides pour la protection des captages dans le cadre du PNSE, ou d'aides de l'Agence de l'eau pour des travaux de traitement des eaux, de déplacement de captages ou d'interconnexion de réseaux en raison d'une mauvaise qualité des eaux brutes d'origine anthropique.	2 338 869 personnes sur le bassin, en 2010
Montant des aides Agence correspondantes	33,75 M€ en 2010

Commentaire : forte augmentation de ces aides par rapport à l'année précédente (environ 12 M€ en 2009) !

## Thème transversal B : Pollution des milieux aquatiques par les substances dangereuses

### o Mise en œuvre des actions RSDE (recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau)

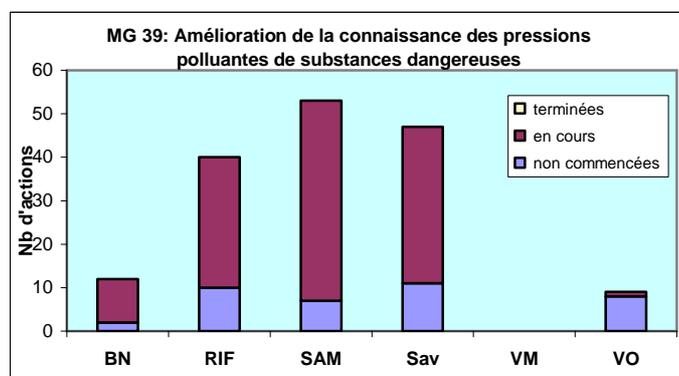
#### Avancement des PAOT :

Les mesures génériques contribuant à cette thématique sont les suivantes :

- actions à la source : mesures génériques n° 8, 9, 12, 16, 19 et 20
- actions palliatives : mesures génériques n° 7, 10, 11, 17, 22, 23, 24
- actions de connaissance : mesure générique n° 39

Il s'agit d'action contribuant majoritairement à la lutte contre la pollution par les substances dangereuses (notamment MG 8, 16 et 17 relatives aux pesticides) ou qui y contribuent partiellement ou indirectement (autres actions agricoles, assainissement des collectivités...). La MG 39 est quand à elle exclusivement dédiée à la lutte contre les substances dangereuses.

Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Seule est présentée ici la mesure générique n°39. Les autres sont reprises dans les autres thèmes. La MG39 regroupe les actions d'amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction. Ces actions sont menées dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de recherche et réduction des substances dangereuses dans l'Eau (RSDE). Ces études et diagnostics sont ciblés sur l'assainissement collectif et les rejets industriels.

Exemples d'actions:

- « Campagne de recherche de substances dangereuses dans l'eau. Mise en œuvre de la surveillance initiale » ;
- « Diagnostics substances dangereuses et programme d'action (industrie et assainissement) - Etude réseau » ;
- « Suivi des micropolluants pour les agglomérations de plus de 10 000 EH ».

## Indicateurs de suivi du PdM :

Sont présentés ici les indicateurs relatifs à la phase de recherche du RSDE mais également, pour plus de cohérence, aux actions qui en découlent

### Indicateur PDM n°50 : CONN\_SD\_indus

Nombre d'arrêtés complémentaires réalisés pour la mise en place de la surveillance (RSDE Industrie) / Nombre d'ICPE concernés

#### Contexte – objectif :

Cet indicateur permet de suivre la mise en œuvre de la deuxième phase de l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique présentes dans les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation<sup>7</sup>. La mise en place de la surveillance par arrêté préfectoral complémentaire contribue à la fois à l'atteinte des objectifs imposés par la directive cadre sur l'eau (atteinte du bon état des eaux en 2015 et suppression des rejets de substances dangereuses prioritaires en 2021) mais aussi à ceux fixés par le plan national d'action et de réduction des substances dangereuses.

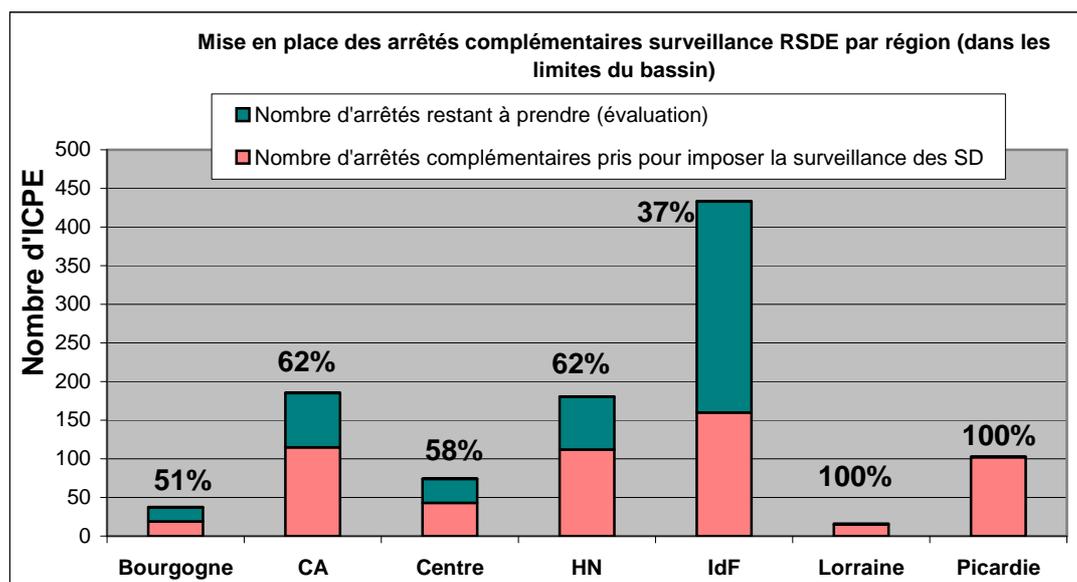
#### Données - commentaires :

Sources : Données DREALs - année 2010

Sur le bassin :

Nombre d'ICPE avec rejet eau : 1026

Nombre d'arrêtés complémentaires réalisés fin 2010 : 566 (55 %)



Les pourcentages représentent le nombre d'arrêtés pris sur le nombre total d'ICPE concernés. Fin 2010, plus de la moitié des ICPE du bassin concernées ont un arrêté spécifiant la surveillance à mettre en place dans le cadre du plan RSDE : les variations régionales peuvent être expliquées par le nombre d'ICPE plus important dans certaines régions.

<sup>7</sup> circulaire du 05 janvier 2009 sur la Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau

### Indicateur PDM n°15 : INDUS\_SD\_actions

Nombre d'ICPE faisant l'objet d'une action effective de réduction des rejets de substances dangereuses dans le cadre de la RSDE

#### Contexte – objectif :

Les actions nécessaires à la réduction des substances dangereuses en industrie n'ont pas pu être identifiées précisément pour le PDM compte tenu de la méconnaissance des sources de ces pollutions. Un vaste programme national de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique (RSDE) est engagé dans le domaine industriel pour identifier ces sources (cf. indicateur n° 50 pour la phase de recherche).

Le présent indicateur permet de suivre les actions effectives de réduction des rejets de substances dangereuses que doivent mettre en œuvre les ICPE soumises à autorisation<sup>8</sup> dans le cadre de la deuxième phase de cette action nationale RSDE.

#### Données - commentaires :

Sources : données DREALS – année 2010

Pour 2010, le renseignement de cet indicateur est sans objet car les actions de réduction ne seront mises en œuvre qu'à l'issue des programmes de surveillance initiaux et des études technico-économiques qui en découlent (cf. indicateur 50), c'est-à-dire pas avant 2012.

### Indicateur n°17 : INDUS-SD aides

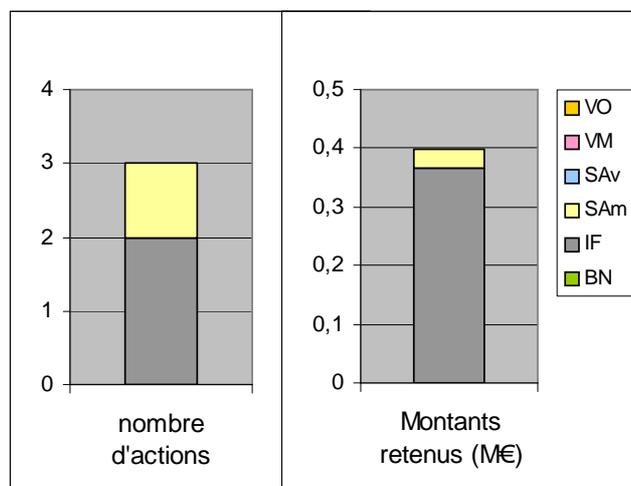
Travaux de réduction des substances dangereuses de source industrielle aidés par l'Agence -

#### Contexte / objectif :

Cet indicateur rend compte des actions de réduction des rejets de substances dangereuses aidées par l'Agence de l'eau, y compris celles mises en œuvre par certains maîtres d'ouvrage sans attendre la mise en place du plan national RSDE.

#### Données :

Aides AESN 2010, associées à une opération du type « Réduction des rejets de substances dangereuses ». Seules sont comptabilisées ici les actions visant une réduction ciblée et quantifiable de substances dangereuses (et non celles plus classiques, mais aussi beaucoup plus nombreuses, qui contribuent indirectement à l'abattement de ces pollutions).



#### Commentaires :

Le programme de réduction des rejets et émission de substances dangereuses est encore dans sa phase prospective (RSDE II débuté en 2010)

Les sites identifiés dans cette première phase doivent conduire une étude technico-économique débouchant sur un programme de réduction de ces rejets. Les travaux qui en découlent s'intensifieront progressivement dans les années qui viennent.

<sup>8</sup> circulaire du 05 janvier 2009 sur la Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau

## Thème 3 : Protection et restauration des milieux aquatiques et humides

### ➤ Amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques

#### ○ Renaturation, entretien, restauration des cours d'eau

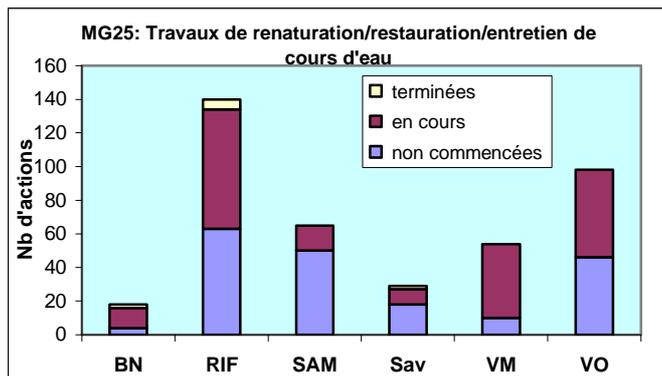
#### Avancement des PAOT :

Mesure Générique n°25

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 400 actions programmées sur le bassin, 2% sont terminées, 47% ne sont pas commencées et 50% sont en cours.

Répartition par commission territoriale :



#### Contenu des actions :

Cette mesure générique comprend des actions d'entretien et de restauration des berges des cours d'eau : programmes pluriannuels, actions locales plus ciblées, reméandrage, consolidation de berges, création de clôtures et abreuvoirs,... Ces actions sont généralement bien localisées géographiquement.

Exemples d'actions:

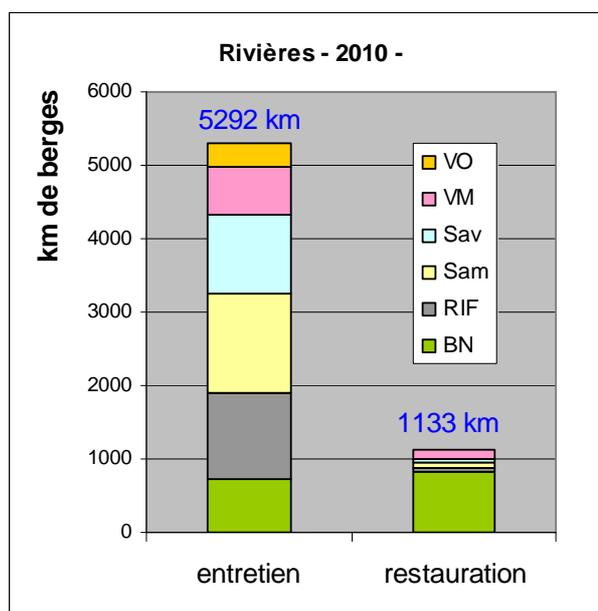
- « Entretien/Plantation des ripisylves - Maîtrise du piétinement par le bétail sur les berges des cours d'eau, mise en place d'abreuvoirs » ;
- « Entretien / reconnexion des annexes hydrauliques » ;
- « Elaboration et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'entretien (PPE) ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

#### Indicateur n°36 : RIV restaur

INAE

linéaires de berges de cours d'eau entretenus et restaurés sur financement de l'agence



*Contexte / objectif :* Le PDM prévoit environ 50 M€ de travaux par an d'ici 2015 pour entretenir et restaurer les cours d'eau, soit le tiers de l'effort financier total estimé nécessaire pour ce thème.

*Données :* travaux aidés par l'AESN en 2010

*Commentaires :* Les travaux présentés en 2010 représentent près de 23 M€ de travaux, ce qui pour l'instant est inférieur au rythme prévu par le PDM. En terme de linéaire de berges entretenues ou restaurées, les objectifs du contrat de performance de l'agence sont toutefois atteints (6500 km). Il faut noter dans ce domaine l'importance de l'animation et des phases de sensibilisation et mobilisation des maîtres d'ouvrages, préalables aux travaux.

## Thème 3 : Protection et restauration des milieux aquatiques et humides

### ➤ Amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques

#### ○ Animation, diagnostic, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau

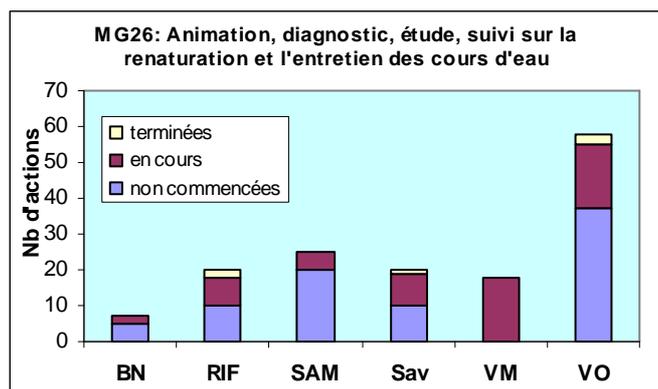
#### Avancement des PAOT :

Mesure Générique n°26

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 150 actions programmées sur le bassin, 4% sont terminées, 55% ne sont pas commencées et 41% sont en cours.

Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Cette mesure générique comprend essentiellement les types d'actions suivantes : études et diagnostics préalables à la mise en œuvre d'opérations de restauration hydromorphologique, élaboration de plans de gestion, DIG, sensibilisation des maîtres d'ouvrage sur les thèmes de l'entretien et de la continuité écologique.

Exemples d'actions:

- « Favoriser l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage » ;
- « Action régaliennne : informer les collectivités et les syndicats sur l'obligation de solliciter une autorisation pluriannuelle » ;
- « Diagnostic morphologique - Etude hydromorphologique ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

Pas d'indicateur

## Thème 3 : Protection et restauration des milieux aquatiques et humides

### ➤ Amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques

#### ○ Délimitation des frayères

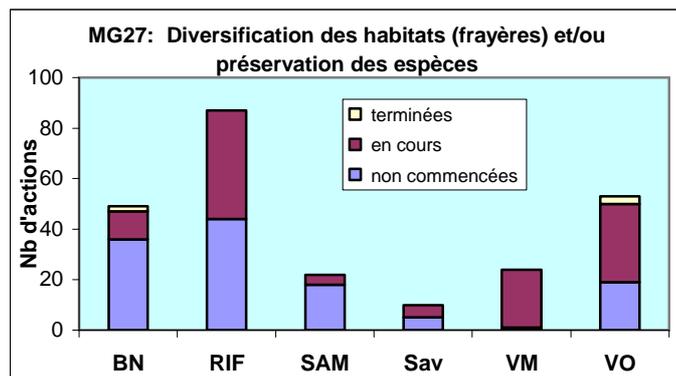
#### Avancement des PAOT :

Mesure Générique n°27

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 250 actions programmées sur le bassin, 2% sont terminées, 50 % ne sont pas commencées et 48% sont en cours.

Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Ces actions visent la diversification des habitats, notamment la restauration et le maintien de zones de frayères, ainsi que toutes les études nécessaires préalables. Il s'agit d'actions bien localisées géographiquement.

Exemples d'actions:

- « Recensement des frayères fonctionnelles » ;
- « Aménagement, réhabilitation, entretien de frayères – Aménagement de rampes de mise à l'eau » ;
- « Gestion des frayères : restauration de frayères à brochets : actions locales (étude et travaux) ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

##### Indicateur PDM n°38 : RIV\_frayères

Nombre d'arrêtés préfectoraux de délimitation des frayères parus

Contexte – objectif :

Cet indicateur illustre le respect des obligations réglementaires liées au décret du 25 mars 2008<sup>9</sup> relatif aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole. La publication des inventaires devra impérativement être effective au plus tard le 30 juin 2012.

Données - Commentaires :

Sources : Données MISEs - année 2010

La valeur de cet indicateur est zéro pour 2010 sur l'ensemble du bassin : les études sont en cours et les arrêtés seront publiés en 2011 et 2012.

<sup>9</sup> code de l'environnement : R. 432-1 à R. 432-1-5

## Thème 3 : Protection et restauration des milieux aquatiques et humides

### ➤ Amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques

#### ○ Amélioration / restauration de la continuité écologique

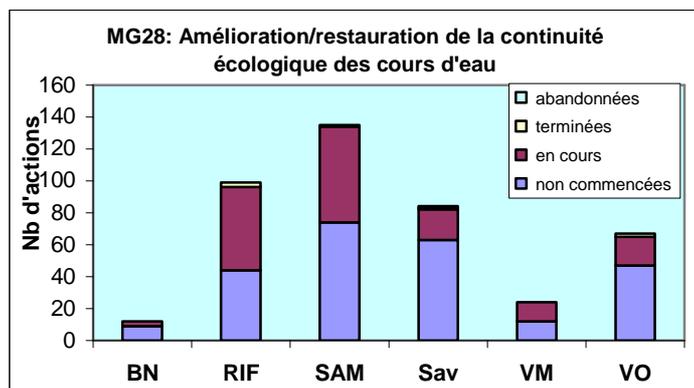
#### Avancement des PAOT :

Mesure Générique n°28

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 420 actions programmées sur le bassin, 2% sont terminées, 59% ne sont pas commencées et 39% sont en cours.

Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Cette mesure générique concerne les actions nécessaires à la restauration de la continuité écologique (aménagement d'ouvrages, suppressions) mais également les études et procédures préalables nécessaires (dont la révision des classements des cours d'eau). Il s'agit d'actions bien localisées et ciblées sur les ouvrages prioritaires (mise en œuvre du plan d'action national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau).

Exemples d'actions:

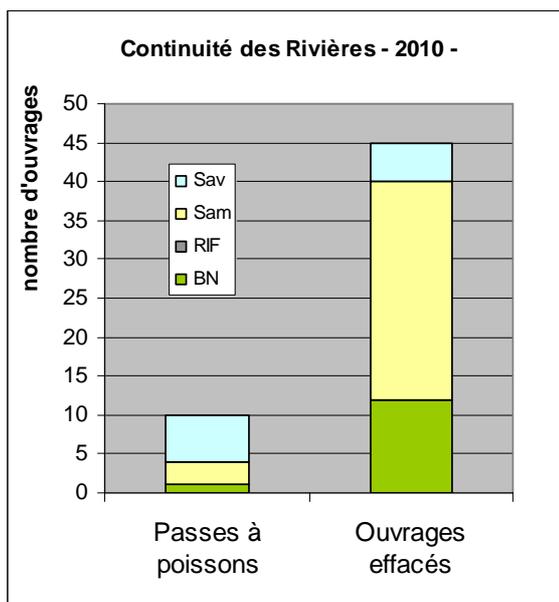
- « Aménagement d'ouvrage, contrôle de la conformité, conformité débit réservé » ;
- « Etude pour la restauration de la continuité écologique » ;
- « Franchissement des obstacles : Passe à poissons – tendanciel ; Modification de l'ouvrage » ;
- « Mise en place d'un programme pluriannuel ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

Indicateur n° 39, RIV-continuité : Nombre d'ouvrages rendus franchissables ou effacés

INAE

Indicateur n° 41, RIV-continuité estuaire : Continuité estuarienne



Contexte / objectif : La libre circulation des poissons et sédiments dans les rivières du bassin est entravée par plus de 9000 ouvrages de natures diverses (barrages, seuil, vannes...). Le Grenelle a conduit à identifier 228 ouvrages sur le bassin Seine Normandie à traiter en priorité, d'ici 2012.

Au niveau des estuaires, le rétablissement de la continuité est nécessaire au niveau de 4 cours d'eau côtiers hauts Normand (Dun, Saône, Scie, Yères)

Données : travaux aidés par l'AESN en 2010

Commentaire : Sur les rivières, 45 ouvrages ont été effacés et 10 passes à poissons réalisées en 2010, pour un montant total d'aides de 6,34 M€. Les objectifs Grenelle annuels ont donc été atteints. Les actions concernent surtout des petits ouvrages (buses), notamment sur Seine Amont, des ouvrages sans usages ou en mauvais état.

Les projets de réestuarisation ne sont pour l'instant pas engagés mais des actions ont été lancées en 2011 sur le Dun et la Saône.

## Thème 3 : Protection et restauration des milieux aquatiques et humides

### ➤ Amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques

- Limitation, contrôles, études sur les extractions de granulat
- Actions concernant la gestion des plans d'eau

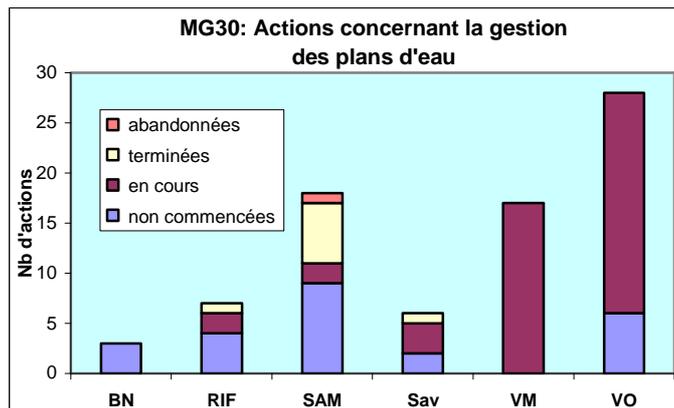
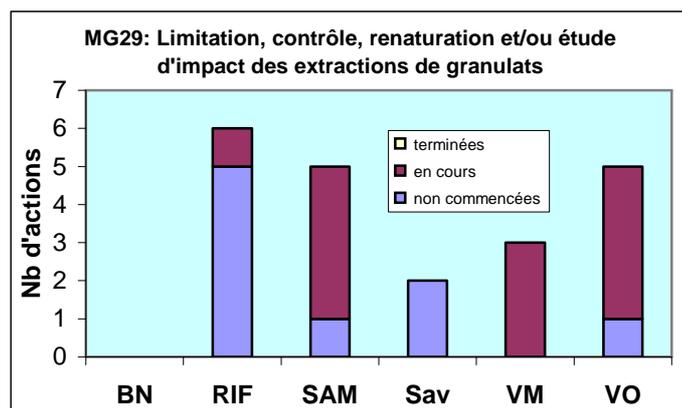
#### Avancement des PAOT :

Mesures Génériques n°29 et 30

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 100 actions programmées sur le bassin, 8% sont terminées, 33% ne sont pas commencées et 58% sont en cours.

Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Les actions relatives aux carrières (mesure générique n°29) sont très peu nombreuses et concernent essentiellement la révision des schémas départementaux des carrières.

Les actions relatives aux plans d'eau (mesure générique n°30) concernent principalement la limitation de leur création, la définition de plans de gestion et la réalisation de contrôles.

Exemples d'actions (MG n°30)

- « Gestion des plans d'eau : gestion des communications » ;
- « Améliorer la gestion des vidanges d'étangs » ;
- « Politique d'opposition à déclaration ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

Pas d'indicateur

## Thème 3 : Protection et restauration des milieux aquatiques et humides

### ➤ Préservation des zones humides et littorales

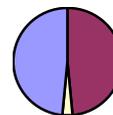
#### o Zones humides

#### Avancement des PAOT :

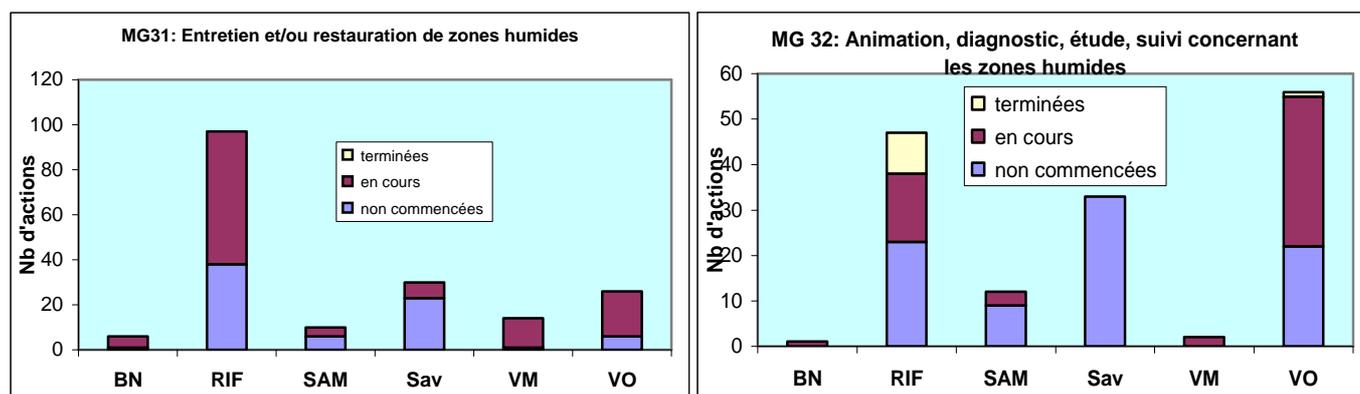
Mesure Générique n°31 et 32

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 340 actions programmées sur le bassin, 3% sont terminées, 49% ne sont pas commencées et 48% sont en cours.



Répartition par commission territoriale :



#### Contenu des actions :

La mesure générique n°31 concerne des actions d'entretien et de restauration de zones humides, mais aussi d'acquisitions foncières et de contractualisations. Certaines de ces actions correspondent aux déclinaisons opérationnelles des documents d'objectifs Natura 2000.

Les actions de la mesure générique n°32 sont essentiellement des actions d'amélioration de la connaissance sur les zones humides : cartographie, délimitation, étude de fonctionnement. Des actions d'animation et de sensibilisation des maîtres d'ouvrage sont également prévues.

#### Exemples d'actions :

- « Identification des zones humides » ;
- « Actions de restauration des zones humides prévues dans le cadre du contrat de bassin » ;
- « Rédaction d'une doctrine régionale sur la prise en compte des zones humides dans les dossiers loi sur l'eau »
- « Restauration du marais aval et entretien de roselières à l'étang de XX ».

## Indicateurs de suivi du PdM :

### Indicateur n° 42, ZH :

INAE

Surfaces en zones humides acquises/gérées/ restaurées

#### Contexte :

Le PDM prévoit un effort important dans ce domaine pour répondre aux objectifs du SDAGE, par des actions de nature diverses : acquisition, restauration, agriculture adaptée, entretien...

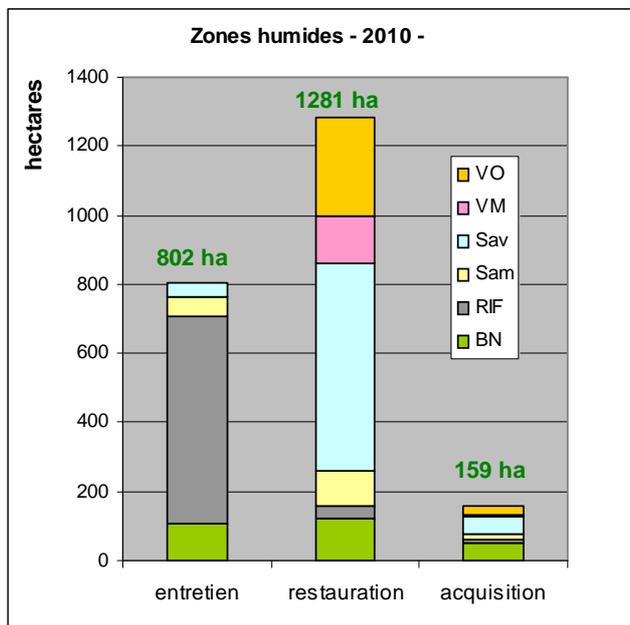
Pour indication, les objectifs retenus lors du Grenelle de l'environnement correspondent à l'acquisition d'environ 300 ha de zones humides par an pour notre bassin.

Données : travaux aidés par l'AESN en 2010

#### Commentaire :

6.4 M€ de travaux retenus par l'AESN en 2010

Les objectifs du contrat de performance ont été atteints (plus de 1800 ha) sur l'entretien et la restauration de zones humides. En revanche, des efforts restent à fournir sur l'acquisition de zones humides.



### Indicateur PDM n°43 : ZH\_regl

Surfaces en zones humides délimitées réglementairement

#### Contexte – objectif :

Les préfets peuvent délimiter des ZHIEP (zones humides d'intérêt environnemental particulier), zones dont le maintien ou la restauration présente un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant ou une valeur touristique, écologique, paysagère et cynégétique particulière. Ces zones font l'objet de programmes d'actions. Au sein des ZHIEP, sur proposition préalable d'un Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) approuvé, des ZSGE (zones stratégiques pour la gestion de l'eau) doivent contribuer de manière significative à la protection de la ressource en eau potable ou à la réalisation des objectifs du SAGE. Dans les ZHIEP, des servitudes d'utilité publique peuvent être mises en place afin de restreindre certains usages incompatibles avec la préservation de ces zones humides<sup>10</sup>.

#### Données-Commentaires :

Sources : Données MISEs - année 2010

La valeur de cet indicateur est nulle pour 2010 sur l'ensemble du bassin : cette procédure n'a été utilisée par aucun département.

<sup>10</sup> Références réglementaires : ZHIEP : article L-211-3 du code de l'environnement, article R-114-3 du code rural  
ZSGE : articles L.212-5-1, L 211-3 , L211-12, L 211-13 du code de l'environnement, article R 212- 47 du code rural

## Thème 3 : Protection et restauration des milieux aquatiques et humides

### ➤ Préservation des zones humides et littorales

#### ○ Protection et gestion des secteurs littoraux

#### Avancement des PAOT :

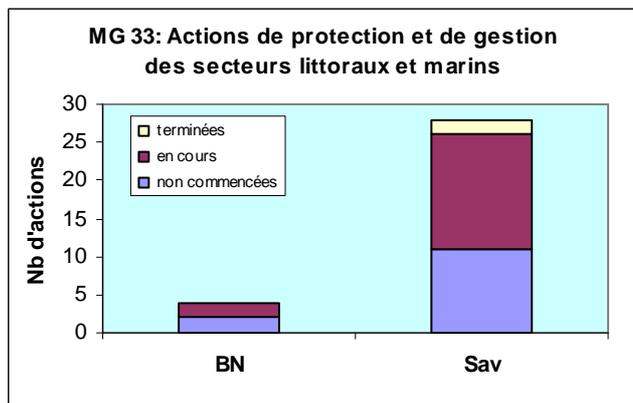
Mesure Générique n° 33

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 30 actions programmées sur le bassin, 6% sont terminées, 41 % ne sont pas commencées et 53% sont en cours.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Ces actions consistent à réaliser un profil de vulnérabilité permettant d'identifier les causes et sources de pollution microbologique des zones d'usages sensibles. L'objectif est dans un premier temps d'identifier et de hiérarchiser les actions correctrices à mener, puis de les réaliser. Ces actions répondent à l'orientation 10 du SDAGE et plus globalement au Défi 4 « Réduire les pollutions microbiologiques des milieux ».

Exemples d'actions :

- « Profils baignade » ;
- « Profils pêche de loisir » ;
- « Définir les profils de vulnérabilité » ;
- « Mettre en œuvre les actions découlant des profils de vulnérabilité ».

## Indicateurs de suivi du PdM :

**Indicateur n° 44 et 45 :** Diagnostics (*LITTO-diagPV*) ; Travaux (*LITTO-wPV*)

Profils de vulnérabilité pour baignades et conchyliculture –

*Contexte :* La mise en place des profils de vulnérabilité pour la protection des sites de baignades et de conchyliculture est une action phare pour la réduction des pollutions sur le littoral, car ces zones couvrent une grande partie du littoral, et concernent les principaux rejets (exutoires de cours d'eau, secteurs urbanisés...). Tous les diagnostics doivent être achevés en 2012. L'indicateur n° 45 permettra de suivre la mise en œuvre des travaux.

*Données :* aides AESN – 2010

Avancement des profils de vulnérabilité sur le littoral				
n°	code	Indicateur	baignade	conchyliculture
44	<i>LITTO-diagPV</i>	% de points de baignade (en nombre) ou de zones conchylicoles (en surface) couverts par un profil de vulnérabilité (terminé ou en cours)	7,2 % (11 sites sur 152)	0 diagnostics en 2010
45	<i>LITTO-wPV</i>	% de travaux réalisés (en montant) par rapport à ceux prévus par le profil	0 travaux	0 travaux

*Références :* SISE pour les sites de baignade ; atlas de l'OIEau pour les zones conchylicoles des coquillages filtreurs, fousseurs et non fousseurs, sur les départements littoraux normands ( 50, 14, 76 et bout du 80), soit une surface totale de 36 693 ha.

*Commentaire :* l'avancement des travaux issus des profils ne pourra être renseigné que si ces derniers prévoient un programme d'action détaillé et chiffré (prévu dans le cahier des charges de ceux financés par l'Agence), et que les travaux qui en découlent sont clairement identifiés dans l'outil de suivi des aides.

**Indicateur n° 46, LITTO-branch :**

Mise en conformité des branchements sur le littoral

*Contexte :*

En zone immédiate, la bonne maîtrise de la collecte des eaux usées par temps sec et pluvial est déterminante pour la qualité microbiologique des eaux côtières (une maison proche du littoral en rejet direct est plus polluante que 100 foyers assainis). Cet indicateur illustrera chaque année les efforts faits pour améliorer la qualité des branchements dans cette zone.

*Données :* aides AESN (LP 1213) - 2010

n°	code	indicateur	valeur 2010
46	<i>LITTO-branch</i>	<b>Nombre de branchements privatifs mis en conformité dans les communes de la zone immédiate (carte 8 du SDAGE) dénombrés dans AIDE</b>	66 branchements
		<b>Montant des travaux correspondants</b>	193 K€

*Commentaires :*

Cet indicateur est relatif. En effet nous ne pouvons pas savoir l'ampleur des travaux nécessaires restant à accomplir, car nous ne connaissons pas le taux de collecte.

## Thème 4 : Gestion quantitative de la ressource

### ➤ Rareté de la ressource

- Etudes ou actions de gouvernance
- Réduction des prélèvements d'eau

#### Avancement des PAOT :

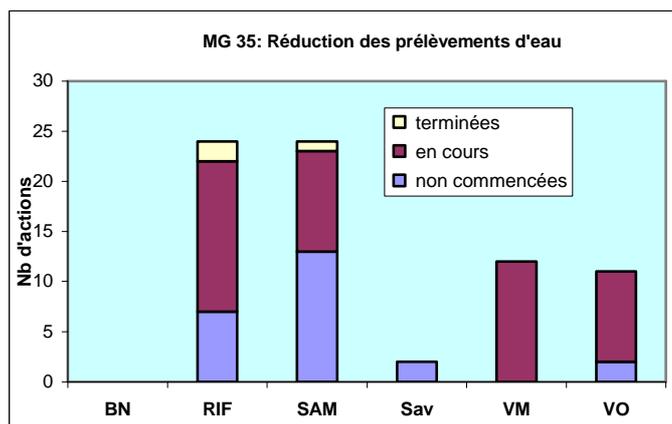
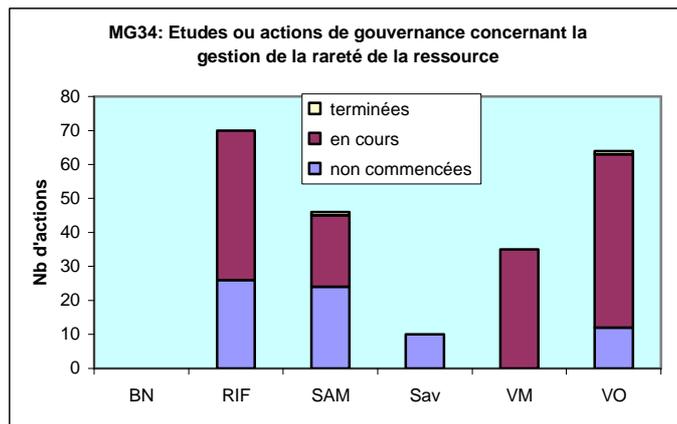
Mesure Générique n° 34 et 35

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 300 actions programmées sur le bassin, 2% sont terminées, 32 % ne sont pas commencées et 66% sont en cours.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Beaucoup d'actions consistent à mettre en place une gestion collective des prélèvements en eau pour l'irrigation notamment, en particulier pour les nappes de Beauce et de Champigny. La plupart de ces actions sont en lien avec les SAGE, les arrêtés sécheresse ou les démarches départementales de gestion de l'eau.

Exemples d'actions :

- « Fixation des quotas de prélèvements, inscription dans les arrêtés sécheresse » ;
- « Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable (action plus particulièrement ciblée sur le tertiaire et Aisne-Vesle-Suippe) - Mise en place d'une ZRE si besoin. » ;
- « Renforcer les économies d'eau (collectivités, industries, agriculture) ; Sensibilisation des usagers » ;
- « Détermination des débits minimums biologiques ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

Indicateurs PDM n°47 et 48 : *QUANT\_rare*

INAE

Nombre de bassins versants identifiés en déficit

Nombre d'études sur les volumes disponibles

Nombre d'organismes uniques de gestion collective

Contexte – objectif :

Ces indicateurs permettent de suivre la mise en place de la gestion collective de la ressource en eau : celle-ci permet de garantir le maintien ou l'atteinte du bon état quantitatif.

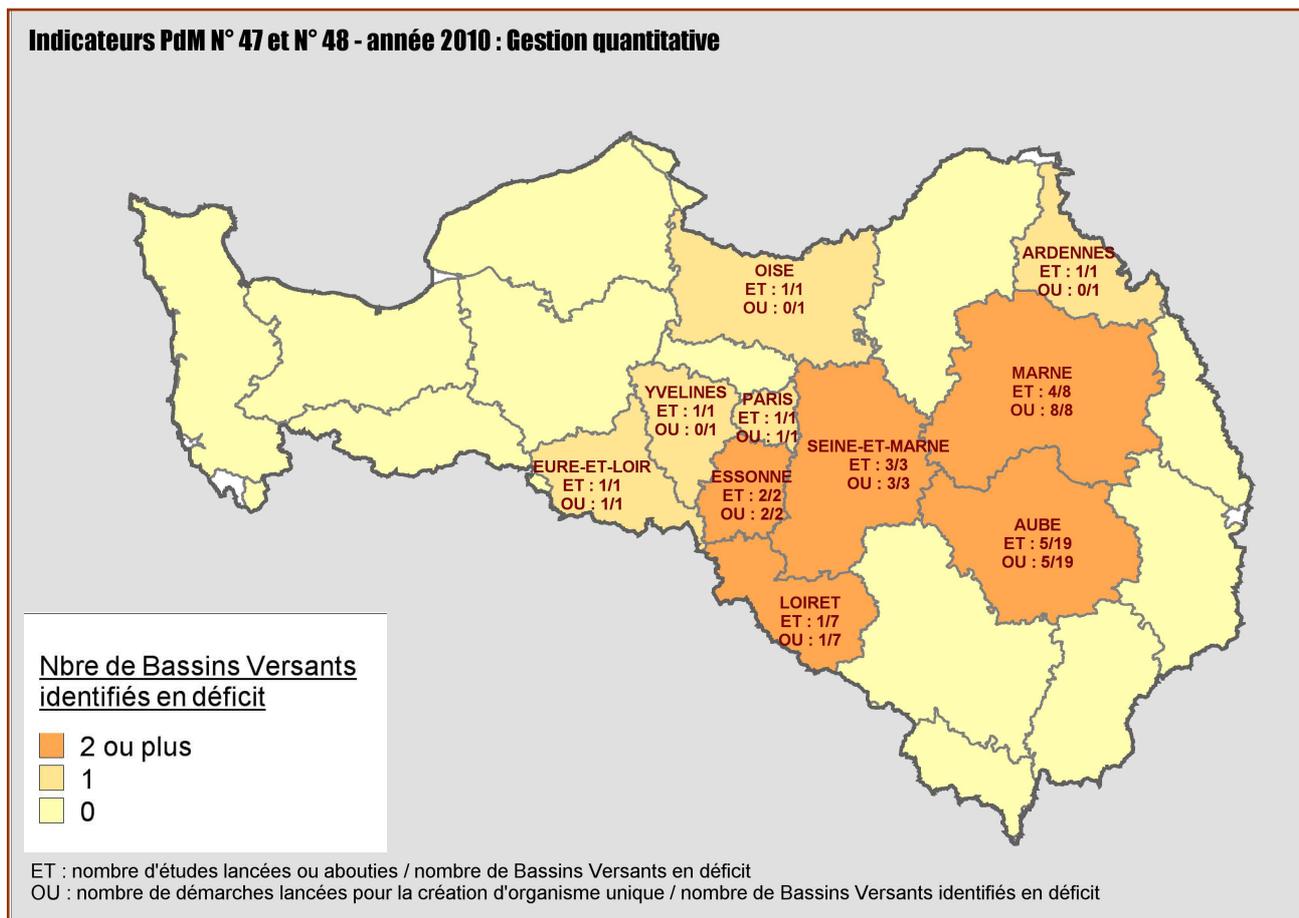
Les «bassins versants en déficit» sont ceux où l'écart entre le volume prélevé en année quinquennale sèche et le volume prélevable est supérieur à un seuil de l'ordre de 30 %. Ils sont concernés par la circulaire du 3 août 2010 relative à la résorption des déséquilibres quantitatifs en matière de prélèvements d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation dans les bassins où l'écart entre le volume prélevé en année quinquennale sèche et le volume prélevable est supérieur à un seuil de l'ordre de 30 %.. Les organismes uniques de gestion collective (OUGC) ne concernent que les prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles.

Données :

Sources : Données MISEs - année 2010

Sur le bassin :

Nombre de BV identifiés en déficit sur le bassin	44
Nombre d'études sur les volumes disponibles engagées ou abouties	20 (45 %)
Nombre de démarches lancées pour la création d'OUGC	23 (52 %)
Nombre de démarches abouties	2 (5%)



## Thème 4 : Gestion quantitative de la ressource

### ➤ Inondations

- Zones d'expansion de crue
- Maîtrise du ruissellement urbain - urbanisation

#### Avancement des PAOT :

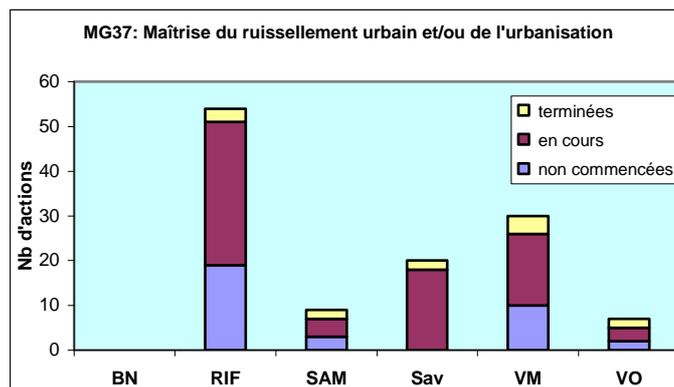
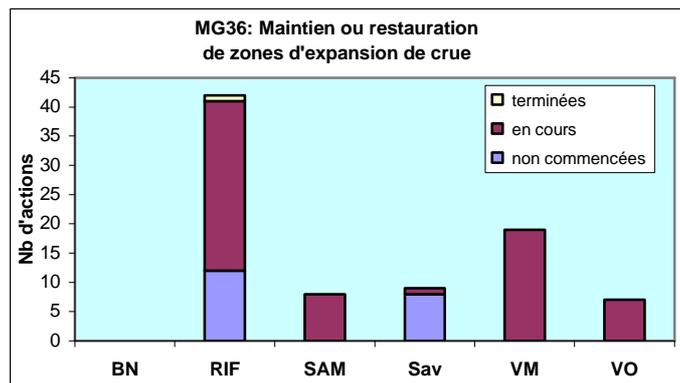
Mesure Générique n° 36 et 37

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 200 actions programmées sur le bassin, 7% sont terminées, 26 % ne sont pas commencées et 67% sont en cours.



Répartition par commission territoriale :



#### Contenu des actions :

Les actions programmées sont à relier aux PPRI des communes et visent à limiter l'extension des zones urbanisées en zones inondables et à préserver les zones naturelles d'expansion de crues. Certaines actions concernent la surveillance des digues et barrages.

#### Exemples d'actions :

- « Contrôle des IOTA (barrages ayant une incidence sur la sécurité des biens et des personnes) » ;
- « Etude pour implantation de nouvelles zones d'expansion de crue » ;
- « Expérimentation sur la récupération et l'utilisation des eaux pluviales dans quatre communes ; évaluation des coûts et bénéfices » ;
- « Rétention à la source des eaux pluviales dans les nouveaux aménagements » ;
- « Classement des digues et barrages » ;
- « Conception des bassins d'hydraulique viticole - Aménagement hydraulique des parcelles. ».

#### Indicateurs de suivi du PdM :

Pas d'indicateur

## Thème 5: Connaissance

- o Acquisition de connaissances
- o Amélioration connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses

### Avancement des PAOT :

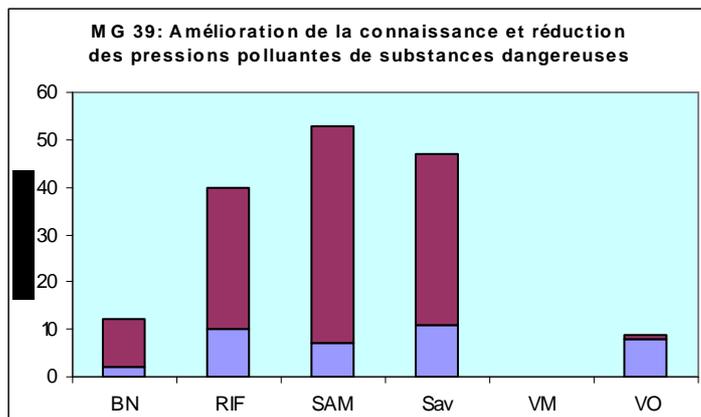
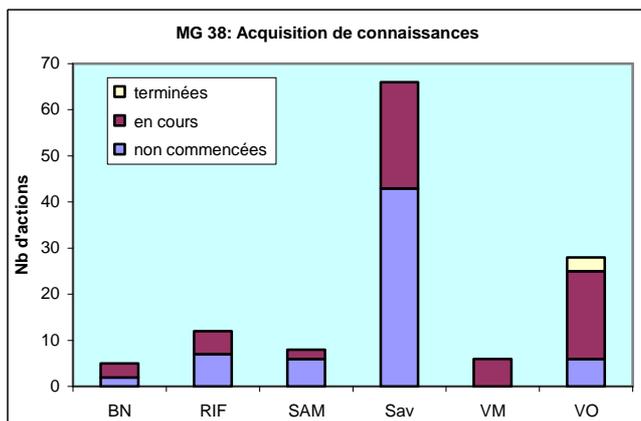
Mesure Générique n° 38 et 39

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 280 actions programmées sur le bassin, 1% sont terminées, 36 % ne sont pas commencées et 63% sont en cours.



Répartition par commission territoriale :



Contenu des actions :

Cette mesure générique regroupe l'ensemble des actions de type étude visant à améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques et leur fonctionnement, mais également les actions de surveillance et de suivi des substances dangereuses. Un grand nombre d'actions d'acquisition de connaissances sont associées à d'autres mesures génériques - en particulier les MG n° 3, 14, 20, 24, 29, 32, 34 - et ne sont pas comptabilisées ici.

Exemples d'actions :

- « Cartographier les zones de frayères de la faune piscicole » ;
- « Mise en place d'un suivi piézométrique complémentaire de la nappe du sous-bassin de Sainteny » ;
- « Etude des relations « eaux souterraines-zones humides » initiée en 2009 » ;
- « Assainissement Non Collectif dans l'Aisne : état des lieux et évaluation de l'impact de la réglementation vis-à-vis des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau » ;
- « Réaliser un atlas des zones inondables ; Etude » ;
- « Evaluer l'état des zones humides et corridors biologiques : inventaires et suivis des populations d'amphibiens et de leurs axes de migration » ;
- « Etablir un diagnostic hydromorphologique afin d'identifier les actions nécessaires à l'atteinte du bon état écologique ».

### Indicateurs de suivi du PdM :

Cf. indicateur n°50 (p36) relatif à l'amélioration de la connaissance des substances dangereuses (MG 39)

## Thème 6: Gouvernance

### o Actions territoriales

#### Avancement des PAOT :

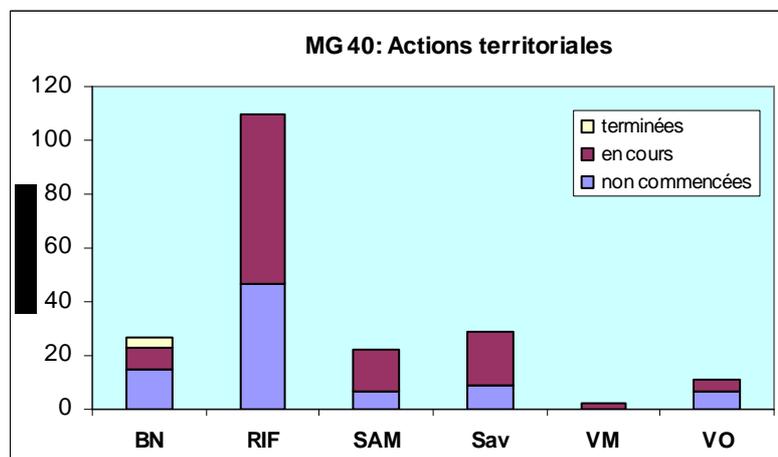
Mesure Générique n° 40

Nombre d'actions prévues sur le bassin pour la période 2010/2012 et avancement 2010 :

Parmi environ 200 actions programmées sur le bassin, 2% sont terminées, 42 % ne sont pas commencées et 56% sont en cours.



Répartition par commission territoriale :

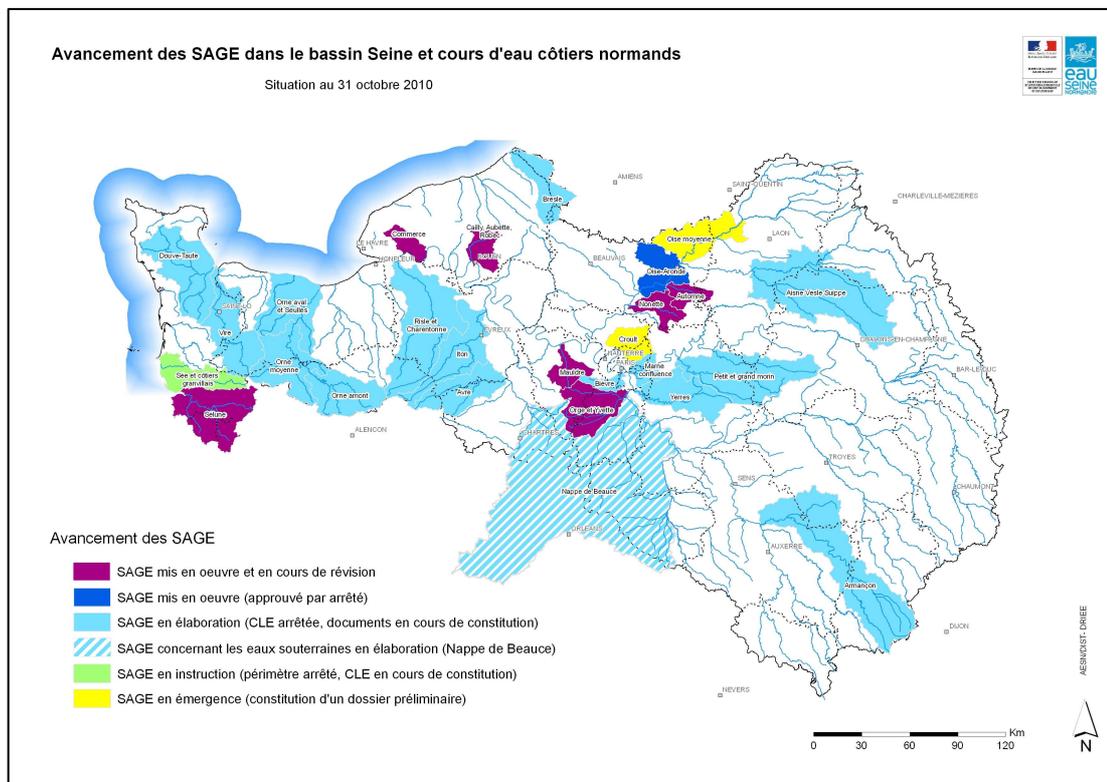


Contenu des actions :

La plupart des actions territoriales sont relatives à une démarche de SAGE ou de contrat de bassin. D'autres actions visent à structurer la maîtrise d'ouvrage pour porter les actions programmées.

Exemples d'actions :

- « Créer un SAGE ; Faire émerger et établir des contrats de projet » ;
- « Emergence de syndicats de rivière sur les territoires orphelins » ;
- « Gouvernance pour la gestion de la rareté de l'eau » ;
- « Renforcer la prise en compte du SDAGE et des SAGE dans les documents d'urbanisme ».



Phase	SAGE		SAGE visés au X du L-212-1 du Code de l'env.	
	nb	ha	nb	ha
émergence	2	1054	2	443
instruction	1	735	1	735
élaboration	15	24803	15	24803
mis en œuvre *	8	4415	8	4415
<b>total</b>	<b>26</b>	<b>31007</b>	<b>26</b>	<b>30396</b>
% surface bassin		32%		31%

\*dont ceux au stade de la première révision

Contrat de rivière : un seul contrat mis en œuvre sur le bassin (SEQUANA sur la Seine, secteur Seine Amont).

**Commentaires :**

Tous les SAGE prévus par le SDAGE sont aujourd’hui au minimum en émergence (cf. stade indiqués sur la carte), sauf celui de la Bassée qui n’a pour l’instant fait l’objet d’aucun dépôt de dossier préliminaire. A l’inverse un SAGE « non obligatoire » a émergé depuis : celui de l’Oise moyenne (en émergence).

# **ANNEXES**

## ANNEXE 1 : Liste des Mesures Génériques du Programme de Mesures du Bassin Seine-Normandie

<b>Thème 1 : réduction des pollutions ponctuelles</b> (défis 1, 3 et 4 du SDAGE)	<b>Assainissement des collectivités : eaux usées</b>
	01. Création de station d'épuration (STEP) 02. Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP 03. Entretien et amélioration du fonctionnement de STEP 04. Animations, contrôle ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées 05. Amélioration des réseaux d'assainissement d'eaux usées 06. Amélioration de l'assainissement non collectif
	<b>Assainissement des collectivités : eaux pluviales</b>
	07. Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités 08. Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers
	<b>Rejets des industries et de l'artisanat</b>
	09. Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat 10. Maintien et fiabilisation du niveau d'épuration des rejets polluants industriels 11. Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain 12. Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale 13. Réhabilitation de sites pollués 14. Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles
	<b>Rejets des élevages</b>
	15. Amélioration de la gestion des effluents d'élevage
	<b>Apports de fertilisants et pesticides agricoles</b>
	16. Réduction des apports en pesticides agricoles par le renforcement des bonnes pratiques 17. Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations 18. Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles 19. Suppression ou réduction forte des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... 20. Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles
	<b>Transferts des pollutions diffuses agricoles</b>
	21. Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) 22. Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières 23. Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages 24. Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles
	<b>Amélioration du fonctionnement, de la continuité écologique et du peuplement des milieux aquatiques</b>
	25. Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau 26. Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau 27. Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces 28. Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau 29. Limitation, contrôle, renaturation et/ou étude d'impact des extractions de granulats 30. Actions concernant la gestion des plans d'eau
	<b>Préservation des zones humides et secteurs littoraux</b>
31. Entretien et/ou restauration de zones humides 32. Animation, diagnostic, étude, suivi concernant les zones humides 33. Actions de protection et de gestion des secteurs littoraux et marins	
<b>Thème 4 : gestion quantitative de la ressource</b> (défi 7 et 8 du SDAGE)	<b>Rareté de la ressource</b>
	34. Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource 35. Réductions des prélèvements d'eau
	<b>Inondations</b>
<b>Thème 5 : connaissance</b> (levier 1 du SDAGE)	36. Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue 37. Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation
	<b>Connaissance</b>
	38. Acquisition de connaissances 39. Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction
<b>Th 6 : gouvernance</b> (levier 2 du SDAGE)	<b>Gouvernance</b>
	40. Actions territoriales

## Liste des indicateurs de suivi du PdM

thème	Numéro	code indic	détails	Source	remarques	n° page
Assainissement collectivités - EU	1	STEP>10000	% d'agglomération conforme à la DERU, exprimé en EH et en nombre d'agglomération (+ 10 000 EH)	BDERU		11
	2	STEP>2000	% d'agglomération conforme à la DERU exprimé en EH et en nombre d'agglomération (2000-10 000 EH)	BDERU		11
	3	STEP>200	% d'agglomération conforme à la DERU exprimé en EH et en nombre d'agglomération (200-2000 EH)	BDERU		11
	4	EU-regl	Nombre d'arrêtés de prescriptions (nouveau ou modifié) relatif aux systèmes d'assainissement	Etat (MISEs)		15
	5	EU-flu	Charges sortantes des STEP de l'UH. Données autosurveillance (Autostep à partir de 2010-2011) sur 5 paramètres : DBO5, DCO, MES, NGL, Pt.	AESN	Données redevance 2007, sans NGL	12
	6	RES-réhab	-Linéaire de réseau réhabilité avec des aides de l'Agence, -Montants	AESN		13
	7	RES-branch	Nombre et montants des branchements privés, mis en conformité avec l'aide de l'Agence	AESN		13
	8	RES-suivi	Taille cumulée des agglomérations de + 10 000 EH ayant un dispositif d'autosurveillance pour les réseaux d'assainissement dont la conformité à la réglementation a été validée / Taille cumulée de l'ensemble des agglomérations de + 10 000 EH	AESN		14
Assainissement collectivités - EP	9	EP	Nombre d'études et de travaux subventionnés par l'Agence concernant l'assainissement pluvial	AESN		16
Pollution diffuse hors agriculture	10	EP-pest	-Nombre d'aides passées dans le cadre des actions de l'Agence de l'eau pour réduire les usages non agricoles de produits phytosanitaires avec les collectivités et avec d'autres structures publiques ou privées ciblées par l'agence (aménageurs, etc.)  -Montant total des aides définies ci-dessus	AESN		17
Industrie - pollutions classiques	11	INDUS-flu	Evolution des flux totaux principaux rejetés vers une même masse d'eau en sortie des sites industriels, par paramètre classique déclassant la (les) ME réceptrice(s) (industriels raccordés ou en rejet direct) DBO5, DCO, MES, NGL, Pt, METOX (?!)	AESN		18
	12	INDUS-fiab	Nombre d'actions et montants, financées par l'AESN, de prévention des pollutions accidentelles ou de fiabilisation des dispositifs de dépollution	AESN		21
Industrie - raccordements	13	INDUS-racc1	Nombre d'actions individuelles de mise en compatibilité des effluents raccordés avec le bon fonctionnement des réseaux urbains (y compris déraccordements) financées par l'AESN	AESN		19
	14	INDUS-racc2	Nombre d'agglomérations de plus de 100000 eh où ont été engagées des actions groupées financées par l'AESN de mise en compatibilité des raccordements d'activités économiques au réseau urbain et de l'amélioration de la gestion de leurs déchets dangereux pour l'eau	AESN		19

Indicateur renseigné en 2010
  données non disponibles en 2010
  difficile à renseigner

Industrie - substances dangereuses	15	INDUS-SD actions	Nombre d'installations faisant l'objet d'une action effective de réduction des rejets de substances dangereuses / nombre total d'établissements ICPE avec rejets eau (cf. circulaire du 05/01/09)	Etat (DREALs)		37
	16	INDUS-SD résultat	Estimation pour chaque substance concernée du rejet évité par rapport au rejet annuel moyen de l'installation (en valeur absolue en kg/an et en valeur relative en %) (cf. circulaire du 20/01/09)	Etat (DGPR)		
	17	INDUS-SD aides	Montant des travaux aidés par l'Agence (issus de AIDE)	AESN		37
Industrie - suivi	18	INDUS-suivi	-Montant des titres de redevance pour pollution industrielle (pollution non domestique et non agricole) émise à partir de données issues d'un suivi régulier des rejets	AESN		22
			-Montant des titres de redevance pour pollution industrielle (pollution non domestique et non agricole) émise à partir de données issues d'un suivi régulier des rejets / Montant total des titres émis pour cette redevance industrielle			
Agriculture	19	AGRI-PMBE	Nombre de dossiers concernés par le PMBE et montants	AESN		23
	20	AGRI-pest	Quantité de substance active vendue (QSA)/doses homologuées (=NODU) -par catégorie de produit: traitement de semence, autre usage agricole, usage non agricole -et par classe de risques : pour l'environnement (N) et la santé (T, T+, CMR 1 et 2)	AESN	(pour l'instant que QSA)	24
	21	AGRI-PVE	Nombre de dossiers concernés par le PVE et montants	AESN		25
	22	AGRI-N	Bilan d'azote à l'hectare de SAU (apports agricole - prélèvements par les cultures)	Etat (DRIAAP)		25
	23	AGRI-MAE	- Nombre de contrats MAE Eau engagés - Surfaces engagées (ha) - Montants (k€)	AESN		26
	24	AGRI-herbe	Superficie STH (prairies permanentes + prairies temporaires)	Etat (DRIAAP)		27
	25	AGRI-bio	Superficie des exploitations bénéficiant d'une aide de l'Agence de l'eau pour le maintien ou la conversion à l'agriculture biologique	AESN	Données Agence Bio	27
	26	AGRI-CIPAN	Surface de SAU couvertes en hiver (cultures d'hiver, prairies, CIPAN, jachères) / SAU totale (par défaut : taux couverture imposés par arrêté préfectoral en zone vulnérable, hors dérogations)	Etat (MISEs)	Option par défaut	29
	27	AGRI-BE	Linéaire de cours d'eau dont l'enherbement est imposé par les programmes d'action nitrates / linéaire de cours d'eau défini dans le SDAGE	Etat (MISEs)	Suivi des contrôles par défaut	30
Captages	28	AEP-SDAGE-AAC	Nombre de captages situés dans des AAC délimités ou en cours de délimitation pour les captages prioritaires (captages cas 3 et 4 du SDAGE, éligibles 9eme programme) / total captages éligibles	AESN	Rapporté à l'objectif 2015 (500 captages)	32
	29	AEP-SDAGE-plans	Nombre de programmes d'actions définis ou en cours de définition pour les captages prioritaires (cas 3 et 4 du SDAGE, éligibles 9eme programme) / total captages éligibles	AESN	Rapporté à l'objectif 2015 (500 captages)	32
	30	AEP-SDAGE-actions	Somme des surfaces en MAE sur les AAC et Surfaces acquises avec aides agence sur les AAC (exprimé en % de la somme des SAU des AAC délimités représenté)	AESN	Nominateur seulement	32

Indicateur renseigné en 2010
  non disponible en 2010
  difficile à renseigner

	31	AEP-GRE AAC	Nombre de captages Grenelle avec AAC délimitée par arrêté / nb total de captages grenelle	AESN		33
	32	AEP-GRE plans	Nombre de captages Grenelle avec arrêté de définition du programme d'action / nb total de captages grenelle	AESN		33
	33	AEP-GRE actions	Nombre de captages "Grenelle" pour lesquels au moins une demande de MAE a été déposée	AESN		33
	34	AEP-DUP	- Nombre de captages AEP protégés par une DUP / Nombre total de captages AEP - Populations totales desservies par des captages protégés par une DUP / Population totale desservies par des captages AEP NB : il s'agit uniquement des captages inclus dans le RZP	Etat (ARS)		34
	34 bis	AEP-DUP	Montant total des aides engagées par l'Agence de l'eau pour les DUP protégeant les captages AEP NB : il s'agit uniquement des captages inclus dans le RZP	AESN		
	35	AEP-traitt	-Montant total des aides engagées par l'Agence de l'eau au bénéfice de collectivités pour des travaux de traitement des eaux, de déplacement de captages ou d'interconnexion de réseaux réalisés en raison d'une mauvaise qualité des eaux brutes d'origine anthropique et des aides en faveur de la protection des captages dans le cadre du PNSE  -Population desservie qui a bénéficié de ces travaux	AESN		34
Milieux aquatiques	36	RIV restaur	Linéaires de berges de cours d'eau entretenus et restaurés sur financement de l'agence ; et montants	AESN		38
	37	RIV-DIG	Linéaire de cours d'eau avec DIG d'entretien (plan pluriannuel d'entretien)	Etat (MISEs)		
	38	RIV frayères	Nombre d'arrêtes préfectoraux d'inventaires de délimitation des frayères parus	Etat (MISEs)		40
	39	RIV-Continuité	Nombre d'ouvrages rendus franchissables ou effacés pour la continuité écologique avec l'aide de l'Agence ; et Montants	AESN		41
	40	RIV-Continuité regl	- Nombre d'ouvrages recensés sur des cours d'eau classés à mettre aux normes - Nombre d'ouvrages mis aux normes sur ces cours d'eau classés - % d'ouvrages mis aux normes sur ces cours d'eau classés	Etat (MISEs)	classement en cours	
	41	RIV-Continuité estuaire	Nombre d'ouvrages aménagés / nombre de buses à aménager	AESN		41
	42	ZH	- Surface (en ha) de zones humides acquises (directement par l'Agence ou avec son aide). - Surfaces (en ha) de ZH concernées par des actions de gestion ou de restauration financées par l'Agence - Montants correspondants	AESN		44
	43	ZH-regl	Surface en zones humides délimitée réglementairement en ZHIEP et ZHSGE	Etat (MISEs)		44
Littoral – microbio	44	LITTO-diagPV	% de points de baignade couverts par un profil de vulnérabilité (sur le littoral);  % de zones conchylicoles couvertes par un profil de vulnérabilité	AESN		46
	45	LITTO-wPV	taux de réalisation des programmes d'action définis dans les profils (coûts des travaux engagés / coût total prévu)	AESN		46



Indicateur renseigné en 2010



non disponible en 2010



difficile à renseigner

	46	LITTO-branch	- Nombre de branchement privatifs dénombrés dans AIDE sur la zone immédiate et rapproché de la carte 8 du SDAGE - montants	AESN		46
Gestion quantitative - rareté de la ressource	47	QUANT-rare E	- Nombre de bassins versants identifiés en déficit - Nombre de bassins versants dont l'étude d'évaluation des volumes est engagée ou aboutie - rapport des 2 : % des BV identifiés en déficit pour lesquels une étude d'évaluations des volumes est engagée ou aboutie	Etat (MISEs)		47
	48	QUANT-rare G	Nombre de démarches lancées et nombre de démarches abouties par rapport au nombre de BV en déficit	Etat (MISEs)		47
Gestion quantitative - Inondation	49	QUANT-ZEC	Surfaces et montants des opérations pour l'aménagement et/ou la maîtrise foncière de zones naturelles d'expansion des crues	Etat - AESN		
Connaissance - substances dangereuses	50	CONN-SD indus	Nombre d'arrêtés complémentaires pour imposer la surveillance des substances dangereuses sur les ICPE / nombre total d'établissements ICPE avec rejets eau (cf. circulaire du 05/01/09)	Etat (MISEs)		36
	51	CONN-SD urbain	Nombre d'actes réglementaires pour imposer la surveillance des substances dangereuses sur les STEP urbaines par rapport au nombre total de STEP > 10 000 EH	Etat (MISEs)		
Gouvernance	52	GOUV-SAGE	<u>Quatre séries de sous-indicateurs :</u>  Superficie des SAGE en émergence ; en instruction ; en élaboration; approuvés par arrêté préfectoral Superficie de la circonscription Agence de l'eau  Nombre de SAGE en émergence ; en instruction ; en élaboration ; approuvés par arrêté préfectoral Nombre de SAGE du bassin DCE  Nombre de contrats de rivière en émergence ; en élaboration; en cours d'exécution ; achevés Nombre de contrats de rivière du bassin  Nombre de SAGE nécessaires visés au X de l'article L-212-1 du Code de l'environnement en émergence ; en élaboration; approuvés par arrêté préfectoral	AESN		52
	53	GOUV-contrôle	- Nombre total de contrôles effectués tous SPE confondus et tous types (terrain + administratifs) - Nombre de contrôles non-conformes - Nombre de contrôles non-conformes / Nombre total de contrôles effectués tous SPE confondus et tous types (terrain + administratifs)  - Nombre de contrôles non-conformes ayant débouché sur une mise en demeure - Nombre de contrôles non-conformes ayant débouché sur une mise en demeure / Nombre de contrôles non-conformes  - Nombre de procès verbaux dressés par tous les SPE  - équivalents temps-pleins des SPE consacré aux contrôles	Etat (MISEs)		
Economie	54	coûts PDM	montants (k€) des mesures de base et des mesures complémentaires en assainissement, industrie, agriculture, hydromorphologie, connaissance, gouvernance	Etat - AESN		



Indicateur renseigné en 2010



non disponible en 2010



difficile à renseigner

## Liste des abréviations

MG : Mesure Générique  
EH ou eh : Equivalent Habitant  
RSDE:Recherche de Substances Dangereuses pour l'environnement  
PMPOA: Programme de Maîtrise des pollutions d'origine agricole  
DERU: Directive Eaux Résiduaire Urbaines  
PCB: Préfet coordonnateur de bassin  
CB: Comité de bassin  
DCE: Directive cadre sur l'eau  
PAOT: Plan d'action opérationnel territorialisé  
PDM: Programme de mesures  
SDAGE: Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
Comiter: Commission territoriale  
BN: Commission territoriale Rivières de Basse Normandie  
Sav: Commission territoriale Seine Aval  
SAM: Commission territoriale Seine Amont  
VO: Commission territoriale Vallées d'Oise  
RIF: Commission territoriale Rivières d'Ile-de-France  
VM: Commission territoriale Vallées de Marne  
UH: Unité hydrographique  
ME: Masse d'eau  
MAET: Mesure agroenvironnementale territorialisée  
AAC: Aire d'alimentation de captage  
CIPAN: Cultures intermédiaires pièges à nitrates  
BCAE: Bonnes conditions agroenvironnementales  
MISE: Mission Inter services de l'eau  
AEP: Alimentation en eau potable  
DUP: Déclaration d'Utilité Publique  
ARS: Agence régionale de santé  
ICPE: Installations classées pour l'environnement  
DIG: Déclaration d'intérêt général  
SAGE: Schéma d'aménagement et de gestion des eaux  
ZHIEP: Zone humide d'intérêt environnemental particulier  
ZSGE: Zone stratégique pour la gestion de l'eau  
OUGC: Organisme unique de gestion concertée de la ressource en eau  
IOTA: Installations, ouvrages, travaux et activités